



Documentation

Sage 100 Paye & RH

Juin 2023

La gestion des arrêts de travail : L'estimation des IJSS

Table des matières

Evolutions de la documentation	5
Evolutions réglementaires	5
Cadre légal.....	6
L'estimation des indemnités journalières de maladie	6
Les IJSS	6
Le délai de carence.....	6
Le calcul du gain journalier de référence.....	6
Le calcul du salaire journalier.....	7
La détermination du salaire de référence	7
L'impôt sur le revenu.....	7
L'estimation des indemnités journalières de maternité.....	8
Les IJSS	8
Le délai de carence.....	8
Le calcul du gain journalier.....	8
La détermination du plafond net de sécurité sociale.....	8
Le calcul du salaire journalier net.....	8
La détermination du salaire net de référence	9
La détermination du plafond net de sécurité sociale.....	9
La détermination du salaire de référence	9
L'impôt sur les revenus	9
L'estimation des indemnités journalières d'accident du travail	10
Les IJSS	10
Le délai de carence.....	10
Le calcul du gain journalier.....	10
Le calcul du salaire journalier de référence	10
La détermination du salaire net journalier	11
L'impôt sur les revenus	11
La garantie du net	11
La garantie du net sous déduction des IJSS.....	11
Mise en place du paramétrage.....	13
Préambule.....	13
Mise en place.....	13
Les cas particuliers.....	18
Tableau récapitulatif des rubriques IJSS à insérer	31
Exemple de calcul d'estimation des indemnités journalières de sécurité sociale	34

Les états de gestion avancée disponibles	37
Edition « Liste des IJSS Maladie ».....	37
Edition « Liste des IJSS Maternité ».....	37
Edition « Liste des IJSS Acc. Travail ».....	38
Edition « Récap annuel IJSS par salarié ».....	38
L'import des BPIJ	39
La fonction d'import du BPIJ.....	39
La fonction de traitement des BPIJ.....	39
La fonction de calcul des régularisations	40
Détail du paramétrage disponible	42
Les constantes clés pour l'estimation des indemnités journalières maladie	42
Les constantes clés pour l'estimation des indemnités journalières maternité	42
Le décompte des jours d'absence.....	42
L'historisation des cumuls.....	46
La régularisation des IJSS.....	47
L'estimation des IJSS de maladie	48
L'estimation des IJSS de maternité	54
L'estimation des IJSS d'accident du travail	59
La garantie du net.....	63
Détail du paramétrage des natures d'heures	65
Organigramme	67
Synthèse	76

Avertissement

Le plan de paie proposé a exclusivement pour vocation de vous aider dans la mise en place de votre dossier dans l'objectif d'établir vos bulletins de salaire. Des règles de paramétrages sont proposées par défaut sur la base des informations fournies par les Organismes de Protection Sociale (OPS) : URSSAF, Pôle emploi, Caisses de Retraite...

Cependant, il vous incombe de renseigner aussi vos propres spécificités. Pour vous accompagner, nous vous invitons à contacter votre partenaire habituel ou directement l'organisme concerné. Vous bénéficiez également d'un parcours de modules e-learning disponible sur votre espace Sage University et d'outils d'aide en ligne (Base de connaissances, centre d'aide en ligne et vos fils d'actualités mis à jour en temps réel).

Sage France ne pourra en effet être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs observées dans le plan de Paie et dans les bulletins de salaire qui sont édités.

Dans l'hypothèse où le destinataire du bulletin de salaire subi un préjudice financier ou autre du fait d'erreurs constatées dans le plan de paie et/ou dans les bulletins de salaire, la responsabilité de Sage ne pourra en aucun cas être engagée, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage.

Concernant les déclarations sociales nominatives, le périmètre DSN couvert est :

- DSN Signalement arrêt de travail / Signalement de reprise
- DSN Signalement de fin de contrat de travail
- DSN Signalement de fin de contrat de travail unique
- DSN Signalement d'amorçage des données variables
- DSN mensuelle (*)
- PASRAU

(*) Nous attirons votre attention sur le fait que notre solution ne permet pas de gérer les situations particulières liées au statut juridique et social des gens de la mer (ENIM) et toutes autres situations auxquelles Sage ne serait pas en mesure de répondre du fait d'éventuelles évolutions des cahiers techniques de la norme DSN applicable. Le cas échéant, Sage complètera la documentation des produits concernés sans délai.

Evolutions de la documentation

- **Juin 2023 :**
 - Impact de la revalorisation du SMIC (constante **IJ_PLAF1**)
- **Mars 2023 :**
 - Ajout cas non géré : salaire de référence arrêt prolongé + Calcul du maintien du net en rubrique de non soumise
 - Ajout renvoi sur la nature d'évènement paternité (code **2040**)
- **Janvier 2023 :**
 - Impact de la revalorisation du SMIC (constante **IJ_PLAF1** et exemples)
 - Ajout cas non géré : Calcul IJ AT sur le mois d'embauche
- **Novembre 2022 :** Correction documentation (code **815** corrigé en **8150**)
- **Juin 2022 :**
 - Impact de la revalorisation du SMIC de mai 2022 (constante **IJ_PLAF1**)
 - Gestion des BPIJ :
 - Téléchargement EDI
 - Cas non géré des indus
 - Correction de la documentation : détail du paramétrage MAT_TIND
- **Janvier 2022 :** Impact de la revalorisation du SMIC (constante **IJ_PLAF1** et exemples)
- **Novembre 2021 :** Gestion des BPIJ / cas géré : Matricules multiples pour un même n° de sécurité sociale
- **Octobre 2021 :** Impact de la revalorisation du SMIC (constante **IJ_PLAF1**)
- **Juin 2021 :** Gestion des BPIJ / cas non géré : Matricules multiples pour un même n° de sécurité sociale
- **Mai 2021**
 - Descriptif fonction « [Import des BPIJ](#) »
 - Gestion des arrêts sur plusieurs mois ([Estimation des IJSS](#))
- **Janvier 2021 :** Revalorisation des plafonds
- **Novembre 2020 :**
 - IJ maladie - Suppression de la majoration prévue pour les assurés ayant au moins 3 enfants
 - Mise à jour Avertissement pour le périmètre DSN
- **Juin 2020 :** Copie écran des arrêts
- **Janvier 2020 :** Revalorisation des plafonds
- **Septembre 2019 :**
 - Ajout Cas non géré
 - Codification des rubriques à 5 caractères

Evolutions réglementaires



Article 85 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020

Décret n°2014-953 du 20 août 2014 relatif aux modalités de calcul des indemnités journalières

Arrêté du 28 mars 2013 fixant le taux forfaitaire

Décret n°2013-266 du 28 mars 2013 relatif à la déclaration sociale nominative

Circulaire ministérielle n° DSS/SD2/2011/497

Décret n°2010-1305 et 2010-1306 du 29 octobre 2010. Publié au Journal Officiel le 31 octobre 2010

- L'article 85 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 supprime la majoration des IJSS versées aux assurés ayant au moins 3 enfants et dont l'arrêt de travail se prolonge au-delà de 30 jours
- A compter du 1^{er} janvier 2015, les règles de calcul des indemnités de sécurité sociale sont simplifiées (SMIC ou plafond de sécurité sociale en vigueur au dernier jour du mois civil précédent l'arrêt au lieu de ceux des mois précédents). De plus, les sommes ayant donné lieu à régularisation de cotisations ne sont plus prises en compte dans le calcul des indemnités journalières
- A compter du 1^{er} juillet 2013, le salaire net de référence pour le calcul des IJSS maternité/paternité est déterminé par application d'un taux forfaitaire unique
- Les modalités de calcul de l'indemnité journalière maladie de sécurité sociale sont modifiées pour les arrêts maladie débutant au 1^{er} janvier 2012
- La formule de calcul des indemnités journalières de sécurité sociale est modifiée, à compter du 1^{er} décembre 2010, l'indemnité journalière se calcule sur la base de 365 jours

Cadre légal

L'estimation des indemnités journalières de maladie

Pour prétendre aux indemnités journalières, il faut remplir certaines conditions :

- Soit avoir cotisé sur 1015 fois le SMIC horaire au cours des 6 mois civils précédant l'arrêt de travail
- Soit avoir effectué 150 heures de travail salarié au cours des 3 mois civils ou 90 jours précédant l'arrêt de travail

Les IJSS

En cas d'arrêt de travail, les indemnités journalières de la Sécurité Sociale (IJSS) sont versées à l'assuré, ou à l'employeur (subrogation).

Les IJSS versées par la Sécurité Sociale sont nettes de CSG sur les revenus de remplacement (6,2%) et de CRDS, ces 2 contributions sont prélevées sur la totalité des IJSS sans abattement d'assiette de 1,75%.

L'indemnité journalière nette se calcule en fonction du gain journalier de référence :

IJSS Nettes Sécu =

(Nb jours indemnisés sécurité sociale x Gain journalier de référence) – CSG à 6,20 % – RDS à 0,5 %

Le montant brut des IJSS estimées pour gérer la garantie de salaire et la subrogation résulte donc du calcul suivant :

$$\text{IJSS Brutes} = \frac{\text{IJSS Nettes Sécu}}{(1-0,067)}$$

Le délai de carence

Un délai de carence est appliqué pendant les 3 premiers jours, le versement des indemnités n'intervenant qu'à compter du 4^e jour d'arrêt.

Le calcul du gain journalier de référence

Gain Journalier de référence = Salaire journalier x 50 %

Le gain journalier est plafonné à 1/730e de 1,8 fois le SMIC annuel (**soit 51,70 € à compter de mai 2023**).

Le calcul du salaire journalier

Salaire journalier =

$\frac{1}{91,25^e}$ des 3 derniers salaires de référence plafonnées à 1,8 fois le salaire minimum de croissance en vigueur le dernier jour du mois civil précédent celui de l'interruption de travail.

Exemple : pour une absence sur février 2023, le salaire journalier = $(3022,18 + 3000 + 2000) / 91,25 = 87,91 \text{ €.}$

	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023
Salaire de référence	4000	3000	2000
Plafond = 1,8 fois SMIC en vigueur au dernier jour du mois précédent l'arrêt	$11.07 \text{ €} \times 151,67 \times 1,8 = 3022,18$	$11.07 \text{ €} \times 151,67 \times 1,8 = 3022,18$	$11.27 \text{ €} \times 151,67 \times 1,8 = 3076,70$
Salaire à prendre en compte dans le calcul du salaire journalier	3022,18	3000	2000

Dans le cas des salariés à temps partiel, il ne faut pas tenir compte du plafond proratisé.

Le salaire journalier peut être revalorisé sur demande du salarié après 3 mois d'arrêt.

La détermination du salaire de référence

Le salaire de référence doit être calculé comme si le salarié avait travaillé normalement au cours de la période de référence dans les cas suivants :

- Embauche
- Maladie
- Maternité
- Chômage
- Congé non payé autorisé.

Cette disposition ne s'applique pas en cas d'absence non autorisée (art R323-8 du code de la sécurité sociale).



Pour les apprentis, jusqu'en 2019, les indemnités de sécurité sociale étaient calculées sur une base forfaitaire. En 2019, les bases forfaitaires sont supprimées.

En l'absence de précision nous appliquons la même règle que pour les salariés 'classique'.

L'impôt sur le revenu

Les indemnités journalières maladie de la Sécurité Sociale sont soumises à l'impôt sur le revenu.

C'est l'assuré qui déclare le montant des IJSS perçues sur sa déclaration d'impôt si l'employeur ne pratique pas la subrogation.

En cas de subrogation, l'employeur soumet les IJ au prélèvement à la source mais ne les intègre pas dans le net imposable.



Retrouvez toutes les informations concernant l'imposition dans la documentation PAS.

L'estimation des indemnités journalières de maternité

Pour prétendre aux indemnités journalières, il faut remplir certaines conditions :

- Soit avoir cotisé sur 1015 fois le SMIC au cours des 6 mois civils précédent l'arrêt de travail
- Soit avoir effectué 150 heures de travail salarié au cours des 3 mois civils ou 90 jours précédent l'arrêt de travail

Les IJSS

Les IJSS sont versées par la caisse à la salariée sauf s'il y a subrogation de la part de l'employeur.

Les IJSS versées par la Sécurité Sociale sont nettes de CSG sur les revenus de remplacement (6,2%) et de CRDS, ces 2 contributions sont prélevées sur la totalité des IJSS sans abattement d'assiette de 1,75%.

L'indemnité journalière nette se calcule en fonction du gain journalier de référence :

IJSS Nettes Sécu =

(Nb jours indemnisés sécurité sociale x Gain journalier de référence) – CSG à 6,20 % – RDS à 0,5 %.

Le montant brut des IJSS estimées pour gérer la garantie de salaire ou la subrogation résulte donc du calcul suivant :

$$\text{IJSS Brutes} = \frac{\text{IJSS Nettes Sécu}}{(1-0,067)}$$

Le délai de carence

Pas de délai de carence, le versement des indemnités intervenant à compter du 1^e jour d'arrêt.

Le calcul du gain journalier

Gain Journalier de référence =

Salaire journalier net dans la limite du plafond net journalier de sécurité sociale.

La détermination du plafond net de sécurité sociale

Le plafond net est obtenu en déduisant du plafond brut un montant forfaitaire de charges sociales.

Plafond net journalier = (Plafond mensuel de la sécurité sociale – Charges forfaitaires) / 30

Charges forfaitaires = Plafond mensuel de la sécurité sociale * Taux charge forfaitaire)

Le taux de charge forfaitaire est fixé à 21%.

Exemple : le plafond net journalier est de 96,54 € (3666 * (100 % - 21%) / 30) au 1^{er} janvier 2023.

Le calcul du salaire journalier net

Salaire journalier = 1/91,25^e des 3 derniers salaires net de référence

Le salaire journalier peut être revalorisé sur demande du salarié après 3 mois d'arrêt.



Pour les apprentis, jusqu'en 2019, les indemnités de sécurité sociale étaient calculées sur une base forfaitaire. En 2019, les bases forfaitaires sont supprimées.

En l'absence de précision nous appliquons la même règle que pour les salariés 'classique'.

La détermination du salaire net de référence

Le salaire net = salaire de référence * (100 % - 21 %)

Le salaire net est limité au plafond net en vigueur au dernier jour du mois civil précédent l'arrêt de travail.

La détermination du plafond net de sécurité sociale

Exemple : Pour une absence sur avril 2023, le salaire journalier = $2896,14 + 2410 + 1606) / 91,25 = 75,75 \text{ €}$.

	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
Salaire de référence	3213	2410	1606
Plafond de sécurité sociale	3666	3666	3666
Plafond net de sécurité sociale (taux charge = 21%)	2896,14	2896,14	2896,14

Dans le cas des salariés à temps partiel, il ne faut pas tenir compte du plafond proratisé.



Le montant maximum des indemnités journalières est ainsi fixé au 1^{er} janvier 2023 à 95,22 € soit,
3 x PMSS (*) / 91,25 * 79%
(*) PMSS = 3 666 €

La détermination du salaire de référence

Le salaire journalier doit être calculé comme si le salarié avait travaillé normalement au cours de la période de référence dans les cas suivants :

- Embauche
- Maladie
- Maternité
- Chômage
- Congé non payé autorisé

Cette disposition ne s'applique pas en cas d'absence non autorisée.

L'impôt sur les revenus

Les indemnités journalières maternité de la Sécurité Sociale sont soumises à l'impôt sur le revenu.

C'est l'assuré qui déclare le montant des IJSS perçues sur sa déclaration d'impôt si l'employeur ne pratique pas la subrogation.

En cas de subrogation, l'employeur soumet les IJ au prélèvement à la source mais ne les intègre pas dans le net imposable.



Retrouvez toutes les informations concernant l'imposition dans la documentation PAS.

L'estimation des indemnités journalières d'accident du travail

En cas d'arrêt de travail, les indemnités journalières de la Sécurité Sociale (IJSS) sont versées à l'assuré, ou à l'employeur si celui-ci maintient tout ou partie du salaire (subrogation).

Les IJSS

Les IJSS sont versées par la caisse au salarié sauf s'il y a subrogation de la part de l'employeur.

Les IJSS versées par la Sécurité Sociale sont nettes de CSG sur les revenus de remplacement (6,2%) et de CRDS, ces 2 contributions sont prélevées sur la totalité des IJSS sans abattement d'assiette de 1,75%.

L'indemnité journalière nette se calcule en fonction du gain journalier de référence :

IJSS Nettes Sécu =

(Nb jours indemnisés sécurité sociale x Gain journalier de référence) – CSG à 6,20 % – RDS à 0,5 %.

Le montant brut des IJSS estimées pour gérer la garantie de salaire ou la subrogation résulte donc du calcul suivant :

$$\text{IJSS Brutes} = \frac{\text{IJSS Nettes Sécu}}{(1-0,067)}$$

Le délai de carence

Un délai de carence est appliqué sur le 1^{er} jour, le versement des indemnités n'intervenant qu'à compter du 2^e jour d'arrêt.

Le calcul du gain journalier

Pendant les 28 premiers jours d'indemnisation :

Gain Journalier de référence = 60 % du salaire journalier de référence

A partir du 29^e jour d'indemnisation :

Gain Journalier de référence = 80 % du salaire journalier de référence

Le gain journalier ne peut pas dépasser le salaire net journalier.

Le calcul du salaire journalier de référence

Salaire journalier = 1/30,42e du dernier salaire de référence

Le salaire journalier ne peut pas dépasser 0,834% du plafond annuel de sécurité sociale.



Le montant maximum des indemnités journalières est donc fixé au 1er janvier 2023 à :

- Pendant les 28 premiers jours d'indemnisation : 220,14 € (60 % x 0,834 % du PASS)
- A partir du 29e jour d'indemnisation 293,51 € (80 % x 0,834 % du PASS ^{*)})

^{*)}PASS = 3666 € * 12 mois = 43 992 €

Le salaire journalier peut être revalorisé lorsque l'arrêt se prolonge au-delà d'un certain délai.

La détermination du salaire net journalier

Salaire net journalier = Salaire net / 30

Le salaire net = Salaire de référence déduction faite du taux forfaitaire de 21%

L'impôt sur les revenus

Les indemnités journalières d'accident du travail de la Sécurité Sociale sont imposables à hauteur de 50% du montant.



Retrouvez toutes les informations concernant l'imposition dans la documentation PAS.

La garantie du net

La garantie du net sous déduction des IJSS

La garantie du net consiste à verser au salarié un net à payer équivalent à celui qu'il aurait perçu s'il avait travaillé.

En cas de subrogation

Bulletin de paie du mois de l'arrêt :

Salaire de base	3200
- Déduction absence	300
+ Maintien de salaire	300
- IJSS Brute	293,51
- <u>Déduction maintien du net</u>	<u>46,94</u>
= Brut soumis à cotisations	2859,55
- Cotisations salariales	610,83
- <u>IJSS Nettes</u>	<u>273,84</u>
= Net à payer	2522,57

En cas de non subrogation

Lorsque l'employeur n'applique pas la subrogation, c'est le salarié qui perçoit les IJSS de la part de la caisse primaire d'assurance maladie.

Si la convention collective prévoit une garantie de salaire, l'employeur doit estimer les IJSS Nettes (même s'il ne les perçoit pas) pour estimer le complément qu'il doit verser.

Sur le bulletin de salaire, les IJSS Nettes n'apparaissent pas puisque c'est le salarié qui perçoit directement sur son compte bancaire, le montant des IJSS nettes.

Bulletin de paie du mois de l'arrêt :

Net à payer à maintenir = 2522,57

IJSS Nettes = 293,51 * 0,933 = 273,84

Net à payer à verser = 2522,57 - 273,84 = 2248,73

Salaire de base	3200,00
- Déduction absence	300,00
+ Maintien de salaire	300,00
- IJSS Brute	293,51
- <u>Déduction maintien du net</u>	<u>46,93</u>
= Brut soumis à cotisations	2859,56
- Cotisations salariales	610,83
= Net à payer	2248,73

La garantie du net sous déduction de la CSG/RDS sur les IJSS

À la suite d'une décision de la cour de cassation (*cass. soc. 15 décembre 2004*), sauf usage ou dispositions conventionnelles contraires, l'employeur n'est pas tenu d'assumer la CSG et la RDS prélevées sur les IJSS. Un salarié en arrêt maladie touchera un net à payer = à son net à payer habituel déduction faite de la CSG/RDS sur les IJSS.

En cas de subrogation

Bulletin de paie du mois de l'arrêt :

CSG/RDS sur IJSS = $293,51 * 0,067 = 19,67$

Net à payer à maintenir et à verser = $2522,57 - 19,67 = 2502,90$

Salaire de base	3200,00
- Déduction absence	300,00
+ Maintien de salaire	300,00
- IJSS brutes	293,51
- <u>Déduction maintien du net</u>	<u>71,39</u>
= Brut soumis à cotisations	2835,10
- Cotisations salariales	606,04
+ IJSS nettes	<u>273,84</u>
= Net à payer	2502,90

En cas de non subrogation

Lorsque l'employeur n'applique pas la subrogation, c'est le salarié qui perçoit les IJSS de la part de la caisse primaire d'assurance maladie.

Si la convention collective prévoit une garantie de salaire, l'employeur doit estimer les IJSS Nettes (même s'il ne les perçoit pas) pour estimer le complément qu'il doit verser.

Sur le bulletin de salaire, les IJSS Nettes n'apparaissent pas puis que c'est le salarié qui perçoit directement sur son compte bancaire, le montant des IJSS nettes.

Bulletin de paie du mois de l'arrêt :

CSG/RDS sur IJSS = $293,51 * 0,067 = 19,67$

Net à payer à maintenir et à verser = $2522,57 - 19,67 = 2502,90$

IJSS Nettes = $293,51 * 0,933 = 273,84$

Net à payer à verser = $2502,90 - 273,84 = 2229,06$

Salaire de base	3200,00
- Déduction absence	300,00
+ Maintien de salaire	300,00
- IJSS brutes	293,51
- <u>Déduction maintien du net</u>	<u>71,39</u>
= Brut soumis à cotisations	2835,10
- Cotisations salariales	<u>606,04</u>
= Net à payer	2229,06

Mise en place du paramétrage

Préambule

Le paramétrage ne traite pas des spécificités liées au conventionnel, ni des particularités liées aux caisses spécifiques (MSA, CCVRP.....etc.).

Les paramétrages proposés sont basés sur les constantes et rubriques du Plan de Paie SAGE.

La méthode appliquée est la subrogation.

Cas non gérés

Liste non exhaustive :

- Les périodes de salaire autres que mensuelle
- Les VRP
- La gestion automatique des sommes régularisatrices sur l'année N-1
- Les sommes régularisatrices sur l'année N-2
- Les indemnités complémentaires légales et conventionnelles
- Les arrêts maladie de longue durée
- L'annulation de la retenue pour absence et du maintien de l'absence en cas d'annulation d'un arrêt de travail
- La majoration des IJSS AT en cas de prolongation de l'arrêt
- Prolongation d'arrêt AT, calcul du nombre de jours < et > à 28.
- Calcul des IJ AT sur le mois d'embauche
- Calcul du salaire de référence d'un arrêt prolongé lorsque le mois de l'arrêt prolongé est supérieur au mois de l'arrêt d'origine
- Calcul du maintien du net en rubrique de non soumise (la fonction calcul à l'envers ne gère pas ce cas)



Le paramétrage de l'estimation des IJSS implique que vous passiez obligatoirement par la fonction « Arrêts de travail » pour saisir vos absences maladie, maternité, accident du travail.

Pré requis



Conseil : avant de commencer la mise en place de ce paramétrage, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramétrages de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Mise en place

Vous êtes en train d'initialiser votre dossier de paie



Ce sont les méthodes des jours ouvrés et des heures réelles qui sont paramétrées dans le Plan Paie Sage.



- Pour les IJ d'accident de travail

Le salaire journalier de référence n'est pas calculé automatiquement. Vous devez saisir le salaire journalier de référence au niveau du bulletin de salaire, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Acc Trav** », zone « Salaire Journalier AT » (**AT_MTSRJ**).

- Pour les IJ maladie et maternité

Pour que le gain journalier de référence se calcule sur 3 mois, cela nécessite 4 clôtures mensuelles pour alimenter les cumuls.

Exemple : si vous mettez en place le paramétrage sur la paie de janvier 2021, le calcul du gain journalier de référence se déclenchera automatiquement à partir du mois de mai 2021.

Si les 3 mois de cumuls ne sont pas alimentés, le salaire de référence sera calculé par rapport au mois précédent si celui-ci est alimenté.

Toutefois, vous avez la possibilité de saisir manuellement :

Le salaire journalier de référence pour les IJ maladie au niveau du bulletin de salaire, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maladie** », zone « Salaire Journalier Maladie » (**MAL_MTSRJ**) ;

Le salaire journalier de référence pour les IJ maternité au niveau du bulletin de salaire, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maternité** », zone « Salaire Journalier Maternité » (**MAT_MTSRJ**) .

La mise en place de la gestion des absences et de l'estimation des IJSS, a des impacts au niveau de l'allègement général. Après la mise en place, veuillez vérifier que le paramétrage de la constante **ALG_MTIJSS** correspond à votre dossier.

Les éléments à récupérer du Plan de Paie Sage

Le paramétrage de l'estimation des IJSS, utilise les éléments suivants :

- Les constantes communes à plusieurs paramétrages. Si elles n'existent pas dans votre dossier vous devez les récupérer du Plan de Paie Sage :
 - Code mémo [**ABS**], [**EVTAB**]
 - **S_JRSOUVEP**
 - **S_TXABAT**
 - **S_DECOMPJR**
- Les constantes propres au paramétrage :
 - Code mémo [**IJSS**], [**IJMAL**], [**IJMAT**] et [**IJAT**]
- Les rubriques :
 - Code mémo [**IJSS**], [**IJMAL**], [**IJMAT**] et [**IJAT**]
- Les infos libres :
 - **SAGEABS001, SAGEABS002, SAGEABS003, SAGEABS010**
 - **SAGEIJ0002, SAGEIJ0004, SAGEIJ0005**
 - **STE0210000**

- Les natures d'heures :
 - Codes **2000 à 2050**

Mise à jour du dossier

A partir du menu Fichier \ Mise à jour des sociétés, sélectionnez les sociétés concernées par le paramétrage et lancez le traitement de mise à jour.

Les adaptations dans votre dossier

Les fiches de personnel

- Si vous souhaitez saisir pour certains salariés un nombre d'heures par jour différent, vous devez renseigner le nombre d'heures par jour sur l'info libre « Quel est le nbre d'heures à prendre en cpté par jour pr le décpte des absences ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.
- Si votre salarié relève d'une caisse primaire d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, vous devez répondre Oui à l'info libre « Votre salarié dépend t-il d'une CPAM d'Alsace Moselle ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Les rubriques

Pour calculer le salaire de référence, le paramétrage utilise le salaire rétabli et le montant des cotisations de l'attestation de salaire papier. Zones paramétrables dans l'onglet « Etats adm. » au niveau du menu Listes \ Rubriques.

The first screenshot shows the 'Etats administratifs - 100 Salaire mensuel' window. It displays tabs for Rubriques, Calculs, Associations, Etats adm., B. modèles, Variables, Compta, PPS, B. clarifiés, and Constantes. Under the Etats adm. tab, it lists 'Pôle Emploi 1', 'Pôle Emploi 2', 'Maladie / Solde tout compte', 'Attestation AT', and 'Etats BTP'. A note 'Attestation maladie - L'assuré n'a pas travaillé à temps complet' is present. Below is a section for 'Salaire rétabli' with a '+' button.

The second screenshot shows the 'Etats administratifs - 21000 URSSAF Maladie Mat Inval Décès' window. It has similar tabs. Under the Etats tab, it shows sections for 'Attestation Pôle Emploi - Cadre 7.1' and 'Attestation maladie'. For 'Attestation Pôle Emploi', there are dropdowns for 'Salaires bruts mensuels (Assiette)' (Non), 'Précompte ASSEDIC (part salariale)' (Non), and 'Déductions au salaire - maternité (3201L)' (Non). For 'Attestation maladie', there are dropdowns for 'Cas général (montant de la cotisation)' (with a '+'), 'Cas particuliers (montant de la cotisation)' (with a '+'), 'Colonne 4 - Cotis. sal. maladie (3201K)' (with a '+'), 'Colonne 3 - Montant du salaire' (with a '+'), 'Colonne 9 - Salaire rétabli' (with a '+'), and 'Colonne 4 - Cotis. sal. maladie (3201K)' (Non).

Les paramètres

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, créer un groupe **JRABS** « Saisie des jours d'absence », rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBJR01** « Nb jour d'absence paternité »
- **AB_NBJR02** « Nb jr abs maladie longue durée »
- **AT_NBJRAB** « Nb Jrs Abs AT »
- **MAL_NBJRAB** « Nb Jrs Abs maladie »
- **MAT_NBJRAB** « Nb Jr Abs maternité »

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, modifier le libellé du groupe **IJMAL** par « IJSS Maladie », puis rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBJR02** « Nb jr abs maladie longue durée »
- **MAL_MTSRJ** « Salaire journalier Maladie »
- **MAL_NBIJSS** « Nb IJSS maladie »
- **MAL_NBJRAB** « Nb Jrs Abs maladie »

- **MAL_RECALC** « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) »
- **MLD_NBIJSS** « Nb IJSS maladie longue durée »

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, créer un groupe IJAT « IJSS Acc Trav », rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AT_MTSRJ** « Salaire journalier AT »
- **AT_NBIJM28** « Nb IJSS <= 28 jrs »
- **AT_NBIJP28** « Nb IJSS > 28 jrs »
- **AT_NBIJSS** « Nb IJSS AT»
- **AT_NBJRAB** « Nb Jrs Abs AT »

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, modifier le libellé du groupe **IJMAT** par « IJSS Maternité », puis rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBJR01** « Nb Jr Abs paternité »
- **MAT_MTSRJ** « Salaire journalier Maternité »
- **MAT_NBIJSS** « Nb IJSS maternité »
- **MAT_NBJRAB** « Nb Jr Abs maternité »
- **MAT_RECALC** « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) »
- **PAT_NBIJSS** « Nb IJSS paternité »

Vous devez renseigner le code **2030** « Régularisation des IJSS », dans la zone « Nature de régularisation des IJSS » de l'onglet « Complément paie » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Paramètres de paie.

Décompte des jours absences

Par défaut, la méthode proposée est le décompte des absences en jours ouvrés, si vous souhaitez un décompte en jours calendaires ou en jours ouvrables, vous devez renseigner les informations libres sociétés suivantes au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société :

- « Quel est le mode de décompte des heures applicable dans votre société ? »
- « Maladie - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »
- « Maternité - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »
- « AT - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »

Les bulletins salariés

Pour les IJ Maladie

Si vous souhaitez saisir le salaire journalier de référence, vous devez saisir le montant dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maladie** », zone « Salaire Journalier Maladie » (**MAL_MTSRJ**).

Si vous souhaitez recalculer le gain journalier de référence :

- Soit, vous saisissez 1 dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maladie** », zone « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) » (**MAL_RECALC**)
- Soit, vous répondez à l'info libre bulletin **SAGEIJ0002** « Maladie - Voulez-vous forcer le recalcult du salaire journalier de référence ? » au niveau de l'assistant bulletin

Pour les IJ Maternité

Si vous souhaitez saisir le salaire journalier de référence, vous devez saisir le montant dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maternité** », zone « Salaire Journalier Maternité » (**MAT_MTSRJ**).

Si vous souhaitez recalculer le gain journalier de référence :

- Soit, vous saisissez 1 dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maternité** », zone « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) » (**MAT_RECALC**)

- Soit, vous répondez à l'info libre bulletin **SAGEIJ0005** « Maternité - Voulez-vous forcer le recalculation du salaire journalier de référence ? » au niveau de l'assistant bulletin

Pour les IJ d'accident du travail

Pour que les IJ Accident du travail se calcule, vous devez saisir le montant du salaire journalier de référence, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Acc Trav** », zone « Salaire Journalier AT » (**AT_MTSRJ**).

Les bulletins modèles

Vous devez insérer les groupes cités ci-dessous dans tous vos bulletins modèles au niveau du menu Gestion \ Bulletins Modèles :

- **IJAT** « IJSS Acc Trav »
- **IJMAL** « IJSS Maladie »
- **IJMAT** « IJSS Maternité »
- **JRABS** « Saisie des jours d'absence »

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire une estimation des IJ sécurité sociale :

- **8120** « IJSS Maternité brutes estimées »
- **8130** « IJSS AT brutes estimées »
- **8140** « IJSS Maladie brutes estimées »
- **8180** « Régularisation IJSS »
- **84600** « Régularisation IJSS Nettes »

Vous subrogez les IJ maladie pour une population de salariés

Vous devez insérer la rubrique **84150** « Avances IJSS Nettes Maladie » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la subrogation des IJSS maladie.

Vous subrogez les IJ maternité pour une population de salariés

Vous devez insérer la rubrique **84160** « Avances IJSS Nettes Maternité » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la subrogation des IJSS maternité.

Vous subrogez les IJ d'accident de travail pour une population de salariés

Vous devez insérer la rubrique **84170** « Avances IJSS nettes AT » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la subrogation des IJSS d'accident de travail.

Vous ne subrogez pas les IJ maladie pour une population de salariés

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous ne souhaitez pas faire la subrogation des IJSS maladie :

- **84220** « Avances IJSS nettes Maladie »
- **84280** « Avance IJSS nettes Maladie (-) »

Vous ne subrogez pas les IJ maternité pour une population de salariés

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous ne souhaitez pas faire la subrogation des IJSS maternité :

- **84260** « Avance IJSS nettes matern. (-) »
- **84370** « Avances IJSS nettes Maternité »

Vous ne subrogez pas les IJ d'accident de travail pour une population de salariés

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous ne souhaitez pas faire la subrogation des IJSS d'accident du travail :

- **84270** « Avance IJSS nettes AT (-) »

- **84380** « Avances IJSS nettes AT »



Pensez à insérer vos rubriques d'estimation des indemnités journalières de sécurité sociale et de régularisation dans votre modélisation comptable.

Les cas particuliers

Vous souhaitez estimer les IJSS chaque mois d'arrêt

Dans le bulletin, pour calculer l'estimation des IJSS sur chaque mois de l'arrêt de travail (c'est-à-dire pour chaque évènement), deux possibilités :

- Calcul automatique à partir du nombre de jours indemnités de l'arrêt de travail
- Formule de calcul en déduisant le nombre de jours de carence de l'arrêt de travail

Absence / arrêt	IJSS	Maintien
Jours indemnités sécurité sociale		
Nombre de jours de carence (SS)	3,0	Formule de calcul
Nombre de jours indemnités (SS)	89,0	Calcul automatique



Une absence de plusieurs mois saisie sur une seule ligne du bulletin, déclenchera le calcul de l'estimation des IJ uniquement sur le mois de validité de l'absence.

Calcul automatique à partir du nombre de jours indemnités de l'arrêt de travail

A partir de la version 4.00 de Sage 100 Paie & RH, les constantes individuelles ci-dessous ont été ajoutées. Elles correspondent au nombre de jours indemnités (SS) pour chaque type d'arrêt :

- **MAL_JINDSS** Maladie - Jrs indemnités SS
- **MAT_JINDSS** Maternité - Jrs indemnités SS
- **PAT_JINDSS** Paternité - Jrs indemnités SS
- **AT_JINDSS** Acc. trav. - Jrs indemnités SS
- **ALD_JINDSS** Mal. long. - Jrs indemnités SS
- **MAP_JINDSS** Mal. pro. - Jrs indemnités SS

Les adaptations dans votre dossier

Les constantes ci-dessous doivent être créées :

- Constante de type test **MAL_TIND** « MAL-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	MAL_TIND		
Intitulé	MAL-Test indemnisation période		
Mémo	IJMAL		
Test	Si MAL_JINDSS < 0,00	Alors 0,00	Sinon MAL_JINDSS

- Constante de type test **MAT_TIND** « MAT-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	MAT_TIND		
Intitulé	MAT-Test indemnisation période		
Mémo	IJMAT		
Test	Si MAT_JINDSS < 0,00	Alors 0,00	Sinon MAT_JINDSS

- Constante de type test **PAT_TIND** « PAT-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	PAT_TIND		
Intitulé	PAT-Test indemnisation période		
Mémo	IJPAT		
Test	Si PAT_JINDSS < 0,00	Alors 0,00	Sinon PAT_JINDSS

- Constante de type test **AT_TIND** « AT-Test indemnisation période » teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	AT_TIND		
Intitulé	AT-Test indemnisation période		
Mémo	IJAT		
Test	Si AT_JINDSS < 0,00	Alors 0,00	Sinon AT_JINDSS

- Constante de type test **ALD_TIND** « ALD-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	ALD_TIND		
Intitulé	ALD-Test indemnisation période		
Mémo	IJMAL		
Test	Si ALD_JINDSS < 0,00	Alors 0,00	Sinon ALD_JINDSS

Les natures ci-dessous doivent être modifiées :

- Nature **2000** « Arrêt de travail maladie »

Champs	Informations à saisir			
Code	2000			
Intitulé	Arrêt de travail maladie			
Valeur par défaut	MAL_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MAL			
Cumulé dans	Code constante HA01 MAL_NBIJSS MAL_NBJRAB	Valeur MAL_TIND MAL_NBJ	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Maladie			
Nombre de jours de carence	3			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique IJSS estimées	84150			

- Nature **2010** « Arrêt de travail maternité »

Champs	Informations à saisir			
Code	2010			
Intitulé	Arrêt de travail maternité			
Valeur par défaut	MAT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MAT			
Cumulé dans	Code constante HA02 MAT_NBIJSS MAT_NBJRAB	Valeur MAT_TIND MAT_NBJ	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Maternité			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées	84160			

- Nature 2020 « Arrêt de travail Accident travail »

Champs	Informations à saisir			
Code	2020			
Intitulé	Arrêt de travail Accident travail			
Valeur par défaut	AT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	AT			
Cumulé dans	Code constante HA07 AT_NBJRAB AT_NBFISS AT_NBIP28 AT_NBIM28	Valeur AT_NBJ AT_TIND AT_NBIJ1 (*) AT_NBIJ2 (*)	Sens (+) (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Accident du tr.			
Nombre de jours de carence	1			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique IJSS estimées	84170			

(*) Les constantes **AT_NBIJ1** et **AT_NBIJ2** doivent être modifiées pour remplacer **JRSINDEMEV** par **AT_TIND**. Attention, le calcul automatique de la répartition (< à 28jours et > à 28jours) selon les mois antérieurs n'est pas géré

- Nature 2040 « Arrêt de travail paternité »

Champs	Informations à saisir			
Code	2040			
Intitulé	Arrêt de travail paternité			
Valeur par défaut	MAT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	Paternité			
Cumulé dans	Code constante AB_NBJR01 HA08 PAT_NBFISS	Valeur MAT_NBJ (+) (+) PAT_TIND	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Paternité			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées (*)	0 (à renseigner)			

(*) L'utilisation de cette nature d'évènement n'impacte pas les rubriques du bulletin.
La constante **PAT_NBFISS** doit être ajoutée au paramétrage des rubriques relatives à la maternité

- Nature 2050 « Arrêt de travail maladie longue durée »

Champs	Informations à saisir			
Code	2050			
Intitulé	Arrêt de travail maladie longue durée			
Valeur par défaut	MAL_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MALD			
Cumulé dans	Code constante AB_NBHR01 AB_NBJR02 MLD_NBFISS	Valeur MAL_NBJ (+) (+) ALD_TIND	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Arrêt > 6 mois			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées	0 (à renseigner)			

Formule de calcul en déduisant le nombre de jours de carence de l'arrêt de travail

A partir de la version 4.00 de Sage 100 Paie & RH, les constantes individuelles ci-dessous ont été ajoutées.

Elles correspondent au nombre de jours de carence (SS) pour chaque type d'arrêt :

- **MAL_JCARSS** Maladie - Jrs carence SS
- **MAT_JCARSS** Maternité - Jrs carence SS
- **PAT_JCARSS** Paternité - Jrs carence SS
- **AT_JCARSS** Acc. travail - Jrs carence SS

- **ALD_JCARSS** Maladie long. - Jrs carence SS
- **MAP_JCARSS** Maladie pro. - Jrs carence SS

Les adaptations dans votre dossier

En calculant le nombre de jours d'arrêt de chaque évènement (pour un même arrêt de travail), il est nécessaire de déduire le nombre de jours de carence relativé à cet arrêt de travail.

Les constantes ci-dessous doivent être créées :

- Constante de type test **DEBMALAD** « Début absence <> Début de paie » : compare la date de début de l'absence avec la date de début du mois de paie en cours

Champs	Informations à saisir
Code	DEBMALAD
Intitulé	Début absence <> Début de paie
Mémo	IJSS
Test	Si DATEDEBEV <= DATEDEBPAI Alors DATEDEBPAI Sinon DATEDEBEV

- Constante de type test **FINMALAD** « Fin absence <> Fin de paie » : compare la date de fin de l'absence avec la date de fin du mois de paie en cours

Champs	Informations à saisir
Code	FINMALAD
Intitulé	Fin absence <> Fin de paie
Mémo	IJSS
Test	Si DATEFINEV >= DATEFINPAI Alors DATEFINPAI Sinon DATEFINEV

- Constante de type date **JRSMALAD** « Nb de jours absence » : calcule le nombre de jours calendaires entre les dates de l'évènement

Champs	Informations à saisir
Code	JRSMALAD
Intitulé	Nb de jours absence
Mémo	IJSS
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DEBMALAD
Date de fin	FINMALAD

- Constante de type calcul **MAL_INDEM** « MAL - Indemnisation période » : calcule le nombre de jours à indemniser sur la période

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_INDEM
Intitulé	MAL - Indemnisation période
Mémo	IJMAL
Calcul	JRSMALAD - MAL_JCARSS

- Constante de type test **MAL_TIND** « MAL-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_TIND
Intitulé	MAL-Test indemnisation période
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_INDEM < 0,00 Alors 0,00 Sinon MAL_INDEM

- Constante de type calcul **MAT_INDEM** « MAT - Indemnisation période » : calcule le nombre de jours à indemniser sur la période

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_INDEM
Intitulé	MAT - Indemnisation période
Mémo	IJMAT
Calcul	JRSMALAD - MAT_JCARSS

- Constante de type test **MAT_TIND** « MAT-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_TIND
Intitulé	MAT-Test indemnisation période
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_INDEM < 0,00 Alors 0,00 Sinon MAT_INDEM

- Constante de type calcul **PAT_INDEM** « PAT - Indemnisation période » : calcule le nombre de jours à indemniser sur la période

Champs	Informations à saisir
Code	PAT_INDEM
Intitulé	PAT - Indemnisation période
Mémo	IJPAT
Calcul	JRSMALAD – PAT_JCARSS

- Constante de type test **PAT_TIND** « PAT-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	PAT_TIND		
Intitulé	PAT-Test indemnisation période		
Mémo	IJPAT		
Test	Si PAT_INDEM < 0,00	Alors 0,00	Sinon PAT_INDEM

- Constante de type calcul **AT_INDEM** « AT - Indemnisation période » : calcule le nombre de jours à indemniser sur la période

Champs	Informations à saisir
Code	AT_INDEM
Intitulé	AT - Indemnisation période
Mémo	IJAT
Calcul	.IRSMALAD - AT .JCARSS

- Constante de type test **AT_TIND** « AT-Test indemnisation période » teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	AT_TIND		
Intitulé	AT-Test indemnisation période		
Mémo	IJAT		
Test	SI AT_INDEM < 0.00	Alors 0.00	Sinon AT_INDEM

- Constante de type calcul **ALD_INDEM** « ALD - Indemnisation période » : calcule le nombre de jours à indemniser sur la période

Champs	Informations à saisir
Code	ALD_INDEM
Intitulé	ALD - Indemnisation période
Mémo	IJMAL
Calcul	IPSMALAD = ALD - ICAPSS

- Constante de type test **ALD_TIND** « ALD-Test indemnisation période » : teste si le nombre de jours à indemniser sur la période n'est pas négatif (du fait de la carence)

Champs	Informations à saisir		
Code	ALD_TIND		
Intitulé	ALD-Test indemnisation période		
Mémo	IJMAL		
Test	Si ALD_INDEM < 0.00	Alors 0.00	Sinon ALD_INDEM

Les natures ci-dessous doivent être modifiées :

- #### • Nature 2000 « Arrêt de travail maladie »

Champs	Informations à saisir			
Code	2000			
Intitulé	Arrêt de travail maladie			
Valeur par défaut	MAL_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MAL			
Cumulé dans	Code constante HA01 MAL_NBIJSS MAL_NBJRAB	Valeur MAL_TIND 	Sens 	Par jour Oui
Arrêt de travail	Maladie			
Nombre de jours de carence	3			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique LISS estimées	84150			

- Nature **2010** « Arrêt de travail maternité »

Champs	Informations à saisir			
Code	2010			
Intitulé	Arrêt de travail maternité			
Valeur par défaut	MAT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MAT			
Cumulé dans	Code constante HA02 MAT_NBIJSS MAT_NBJRAB	Valeur MAT_TIND MAT_NBJ	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Maternité			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées	84160			

- Nature **2020** « Arrêt de travail Accident travail »

Champs	Informations à saisir			
Code	2020			
Intitulé	Arrêt de travail Accident travail			
Valeur par défaut	AT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	AT			
Cumulé dans	Code constante HA07 AT_NBJRAB AT_NBIJSS AT_NBIP28 AT_NBIM28	Valeur AT_NBJ AT_TIND AT_NBIIJ1 AT_NBIIJ2	Sens (+) (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Accident du tr.			
Nombre de jours de carence	1			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique IJSS estimées	84170			

(*) Les constantes **AT_NBIIJ1** et **AT_NBIIJ2** doivent être modifiées pour remplacer **JRSINDEMEV** par **AT_TIND**. Attention, le calcul automatique de la répartition (< à 28jours et > à 28jours) selon les mois antérieurs n'est pas géré

- Nature **2040** « Arrêt de travail paternité »

Champs	Informations à saisir			
Code	2040			
Intitulé	Arrêt de travail paternité			
Valeur par défaut	MAT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	Paternité			
Cumulé dans	Code constante AB_NBJR01 HA08 PAT_NBIJSS	Valeur MAT_NBJ (+) (+) PAT_TIND	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Paternité			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées (*)	0 (à renseigner)			

(*) L'utilisation de cette nature d'évènement n'impacte pas les rubriques du bulletin.
La constante **PAT_NBIJSS** doit être ajoutée au paramétrage des rubriques relatives à la maternité

- Nature **2050** « Arrêt de travail maladie longue durée »

Champs	Informations à saisir			
Code	2050			
Intitulé	Arrêt de travail maladie longue durée			
Valeur par défaut	MAL_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MALD			
Cumulé dans	Code constante AB_NBHR01 AB_NBJR02 MLD_NBFIJSS	Valeur (+) MAL_NBJ ALD_TIND	Sens (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Arrêt > 6 mois			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées	0 (à renseigner)			

You souhaitez mettre en place la garantie du net

La garantie du net sous déduction des IJSS

Pour mettre en place la garantie du net sous déduction des IJSS, vous devez adapter votre dossier de la manière suivante :

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Paramètres de paie – page Complément Paie, renseignez la rubrique de calcul **8150** dans la zone « Subrogation » du paragraphe « Rubrique pour le calcul de la Subrogation ».

Vous devez insérer la rubrique **8150** « Déduction maintien du Net » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire une garantie du net.

Vous devez cocher « Exclue de la garantie du net à payer » sur les rubriques suivantes :

- 8120** « IJSS Maternité brutes estimées »
- 8130** « IJSS AT brutes estimées »
- 8140** « IJSS Maladie brutes estimées »
- 84150** « Avances IJSS Nettes Maladie »
- 84160** « Avances IJSS Nettes Maternité »
- 84170** « Avances IJSS Nettes AT »
- 84220** « Avances IJSS Nettes Maladie »
- 84370** « Avances IJSS Nettes Maternité »
- 84380** « Avances IJSS Nettes AT »

La garantie du net sous déduction de la CSG/RDS sur les IJSS

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Paramètres de paie – page Complément Paie, renseignez la rubrique de calcul **8150** dans la zone « Subrogation » du paragraphe « Rubrique pour le calcul de la Subrogation ».

Vous devez cocher « Exclue de la garantie du net à payer » sur les rubriques suivantes :

- 8120** « IJSS Maternité brutes estimées »
- 8130** « IJSS AT brutes estimées »
- 8140** « IJSS Maladie brutes estimées »
- 84150** « Avances IJSS Nettes Maladie »
- 84160** « Avances IJSS Nettes Maternité »
- 84170** « Avances IJSS Nettes AT »
- 84220** « Avances IJSS Nettes Maladie »
- 84310** « CSG/RDS sur IJSS Maladie (+) »
- 84330** « CSG/RDS sur IJSS Maternité (+) »
- 84350** « CSG/RDS sur IJSS AT (+) »

- **84370** « Avances IJSS Nettes Maternité »
- **84380** « Avances IJSS Nettes AT »

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la garantie du net :

- **8150** « Déduction maintien du Net »
- **84310** « CSG/RDS sur IJSS Maladie (+) »
- **84320** « CSG/RDS sur IJSS Maladie (-) »
- **84330** « CSG/RDS sur IJSS Maternité (+) »
- **84340** « CSG/RDS sur IJSS Maternité (-) »
- **84350** « CSG/RDS sur IJSS AT (+) »
- **84360** « CSG/RDS sur IJSS AT (-) »

Vous avez déjà initialisé votre dossier de paie



- Pour les IJ d'accident de travail :

Le salaire journalier de référence n'est pas calculé automatiquement. Vous devez saisir le salaire journalier de référence au niveau du bulletin de salaire, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Acc Trav** », zone « Salaire Journalier AT » (**AT_MTSRJ**).



- Pour les IJ Maladie et maternité :

Pour que le gain journalier de référence se calcule sur 3 mois, cela nécessite 4 clôtures mensuelles pour alimenter les cumuls.

Exemple : si vous mettez en place le paramétrage sur la paie de janvier 2021, le calcul du gain journalier de référence se déclenchera automatiquement à partir du mois de mai 2021.

Si les 3 mois de cumuls ne sont pas alimentés, le salaire de référence sera calculé par rapport au mois précédent si celui-ci est alimenté.

Toutefois, vous avez la possibilité de saisir manuellement :

Le salaire journalier de référence pour les IJ maladie au niveau du bulletin de salaire, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maladie** », zone « Salaire Journalier Maladie » (**MAL_MTSRJ**) ;

Le salaire journalier de référence pour les IJ maternité au niveau du bulletin de salaire, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maternité** », zone « Salaire Journalier Maternité » (**MAT_MTSRJ**).

La mise en place de la gestion de l'estimation des IJSS a des impacts au niveau de l'allègement général.

Après la mise en place, veuillez vérifier que le paramétrage de la constante suivante correspond à votre dossier :

ALG_MTIJSS : Correspond au montant des IJSS brutes (y compris la déduction pour maintien du net).

Les adaptations dans votre dossier

Les natures d'heures

Absence maladie

Sur vos natures d'absence maladie concernées par la gestion des arrêts de travail, vous devez renseigner l'onglet « Arrêts de travail » de la manière suivante :

- Cocher Maladie
- Renseigner 3 dans le nombre de jours de carence
- Renseigner la rubrique « IJSS estimées » comme suit
- Renseigner la rubrique **84150**. Si vous ne subrogez pas, il faut renseigner la rubrique **84220**

Sur l'onglet « Cumuls », insérer les constantes **MAL_NBIJSS**, **MAL_NBJRAB** et les paramétrer comme suit :

A cumuler dans les constantes

Constante	Intitulé	Valeur	J	Sens
HA01	Absence maladie	0,00	<input checked="" type="checkbox"/>	(+)
MAL_NBIJSS	Nb IJSS maladie	JRSINDEMEV	<input type="checkbox"/>	(+)
MAL_NBJRAB	Nb jrs abs maladie	MAL_NBJ	<input checked="" type="checkbox"/>	(+)

Absence maternité

Sur vos natures d'absence maternité concernées par la gestion des arrêts de travail, vous devez renseigner l'onglet « Arrêts de travail » de la manière suivante :

- Cocher Maternité
- Renseigner la rubrique **84160** dans la zone « IJSS estimées » si vous subrogez ou la rubrique **84370** si vous ne subrogez pas

Sur l'onglet « Cumuls », insérer les constantes **MAT_NBIJSS**, **MAT_NBJRAB** et les paramétrer comme suit :

A cumuler dans les constantes

Constante	Intitulé	Valeur	J	Sens
HA02	Absence maternité	0,00	<input checked="" type="checkbox"/>	(+)
MAT_NBIJSS	Nb IJSS maternité	JRSINDEMEV	<input type="checkbox"/>	(+)
MAT_NBJRAB	Nb jrs abs maternité	MAT_NBJ	<input checked="" type="checkbox"/>	(+)

Absence accident du travail

Sur vos natures d'absence accident du travail concernées par la gestion des arrêts de travail, vous devez renseigner l'onglet « Arrêts de travail » de la manière suivante :

- Cocher Accident travail
- Renseigner 1 dans le nombre de jours de carence
- Renseigner la rubrique **84170** dans la zone Rubrique « IJSS estimées » si vous subrogez ou la rubrique **84380** si vous ne subrogez pas

Sur l'onglet « Cumuls », insérer les constantes **AT_NBIJSS**, **AT_NBJRAB**, **AT_NBIJM28**, **AT_NBIJP28** et les paramétrer comme suit :

A cumuler dans les constantes

Constante	Intitulé	Valeur	J	Sens
AT_NBIJM28	Nb IJSS <= 28 jrs	AT_NBIJ2	<input type="checkbox"/>	(+)
AT_NBIJP28	Nb IJSS > 28 jrs	AT_NBIJ1	<input type="checkbox"/>	(+)
AT_NBIJSS	Nb IJSS AT	JRSINDEMEV	<input type="checkbox"/>	(+)
AT_NBJRAB	Nb jrs abs AT	AT_NBJ	<input checked="" type="checkbox"/>	(+)

Régularisation des IJSS

Créer une nature « Régularisation IJSS » et la paramétrier comme suit au niveau de l'onglet « Cumul » :

A cumuler dans les constantes

Constante	Intitulé	Valeur	/j	Sens
IJ_MTREGUL	Mt régularisation IJSS	0,00	[+]	

Les fiches de personnel

Par défaut, le nombre d'heures par jour s'obtient en divisant horaire hebdomadaire par 5 ou 6 jours selon si votre société décompte les absences en ouvré ou en ouvrable.

Si vous souhaitez saisir pour certains salariés un nombre d'heures par jour différent, vous devez renseigner le nombre d'heures par jour sur l'info libre « Quel est le nbre d'heures à prendre en cpte par jour pr le décpte des absences ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Si votre salarié relève d'une caisse primaire d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, vous devez répondre Oui à l'info libre « Votre salarié dépend t-il d'une CPAM d'Alsace Moselle ? » au niveau de la page « Infos libres » de la fiche de personnel.

Les rubriques

Pour calculer le salaire de référence, le paramétrage utilise le salaire rétabli et le montant des cotisations de l'attestation de salaire papier. Zones paramétrables dans l'onglet « Etats admin. » au niveau du menu Listes \ Rubriques.

Etats administratifs - 100 Salaire mensuel

Rubriques Calculs Associations Etats adm. B. modèles Variables Compta PPS B. clarifiés Constantes

Pôle Emploi 1 Pôle Emploi 2 Maladie / Solde tout compte Attestation AT Etats BTP

Attestation maladie - L'assuré n'a pas travaillé à temps complet

Salaire rétabli [+]

Etats administratifs - 21000 URSSAF Maladie Mat Inval Décès

Rubriques Calculs Associations Etats adm. B. modèles Variables Compta PPS B. clarifiés Constantes

DSN Etats

Attestation Pôle Emploi - Cadre 7.1

Salaires bruts mensuels (Assiette) Non Précompte ASSEDIC (part salariale) Non

Attestation maladie

Cas général (montant de la cotisation) [+] Déductions au salaire - maternité (3201L) Non

Cas particuliers (montant de la cotisation) [+] Colonne 4 - Cotis. sal. maladie (3201K) [+]

Colonne 3 - Montant du salaire [+] Colonne 9 - Salaire rétabli Non

Les paramètres

Vous devez renseigner le code de votre nature de régularisation des IJSS crééez précédemment, dans la zone « Nature de régularisation des IJSS » de l'onglet « Complément paie » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Paramètres de paie.

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, modifier le libellé du groupe **IJMAL** par « IJSS Maladie », puis rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBJR02** « Nb jr abs maladie longue durée »
- **MAL_MTSRJ** « Salaire journalier Maladie »
- **MAL_NBIJSS** « Nb IJSS maladie »
- **MAL_NBJRAB** « Nb Jrs Abs maladie »
- **MAL_RECALC** « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) »
- **MLD_NBIJSS** « Nb IJSS maladie longue durée »

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, modifier le libellé du groupe **IJMAT** par « IJSS Maternité », puis rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AB_NBJR01** « Nb Jr Abs paternité »
- **MAT_MTSRJ** « Salaire journalier Maternité »
- **MAT_NBIJSS** « Nb IJSS maternité »
- **MAT_NBJRAB** « Nb Jr Abs maternité »
- **MAT_RECALC** « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) »
- **PAT_NBIJSS** « Nb IJSS paternité »

Au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés des groupes, créer un groupe **IJAT** « IJSS Acc Trav », rajouter dans ce groupe, les constantes suivantes :

- **AT_MTSRJ** « Salaire journalier AT »
- **AT_NBIJM28** « Nb IJSS <= 28 jrs »
- **AT_NBIJP28** « Nb IJSS > 28 jrs »
- **AT_NBIJSS** « Nb IJSS AT»
- **AT_NBJRAB** « Nb Jrs Abs AT »

Décompte des jours absences

Par défaut, la méthode proposée est le décompte des absences en jours ouvrés, si vous souhaitez un décompte en jours calendaires ou en jours ouvrables, vous devez renseigner les informations libres sociétés suivantes au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société :

- « Quel est le mode de décompte applicable dans votre société ? »
- « Maladie - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »
- « Maternité - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »
- « AT - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »

Valorisation du taux journalier

Par défaut, la méthode proposée est le calcul du taux journalier en jours ouvrés, si vous souhaitez un autre décompte, vous devez renseigner les informations libres sociétés suivantes au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société :

- « Maladie - Quelle est la méthode de calcul du taux journalier ? »
- « Maternité - Quelle est la méthode de calcul du taux journalier ? »
- « AT - Quelle est la méthode de calcul du taux journalier ? »

Les bulletins salariés

Pour les IJ Maladie

Si vous souhaitez saisir le salaire journalier de référence, vous devez saisir le montant dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maladie** », zone « Salaire Journalier Maladie » (**MAL_MTSRJ**).

Si vous souhaitez recalculer le gain journalier de référence :

- Soit, vous saisissez 1 dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maladie** », zone « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) » (**MAL_RECALC**)
- Soit, vous répondez à l'info libre bulletin **SAGEIJ0002** « Maladie - Voulez-vous forcer le recalcul du salaire journalier de référence ? » au niveau de l'assistant bulletin

Pour les IJ Maternité

Si vous souhaitez saisir le salaire journalier de référence, vous devez saisir le montant dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maternité** », zone « Salaire Journalier Maternité » (**MAT_MTSRJ**).

Si vous souhaitez recalculer le gain journalier de référence :

- Soit, vous saisissez 1 dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Maternité** », zone « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) » (**MAT_RECALC**)
- Soit, vous répondez à l'info libre bulletin **SAGEIJ0005** « Maternité - Voulez-vous forcer le recalcult du salaire journalier de référence ? » au niveau de l'assistant bulletin

Pour les IJ d'accident du travail

Pour que les IJ Accident du travail se calcule, vous devez saisir le montant du salaire journalier de référence, dans le menu Gestion \ Bulletin salarié \ Valeurs de base \ Variables du mois \ Groupe « **IJSS Acc Trav** », zone « Salaire Journalier AT » (**AT_MTSRJ**).

Les bulletins modèles

Vous devez insérer les groupes cités ci-dessous dans tous vos bulletins modèles au niveau du menu Gestion \ Bulletins Modèles :

- **IJAT** « IJSS Acc Trav »
- **IJMAL** « IJSS Maladie »
- **IJMAT** « IJSS Maternité »

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire une estimation des IJ sécurité sociale :

- **8120** « IJSS Maternité brutes estimées »
- **8130** « IJSS AT brutes estimées »
- **8140** « IJSS Maladie brutes estimées »
- **8180** « Régularisation IJSS »
- **84600** « Régularisation IJSS Nettes »

Vous subrogez les IJ maladie pour une population de salariés

Vous devez insérer la rubrique **84150** « Avances IJSS Nettes Maladie » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la subrogation des IJSS maladie.

Vous subrogez les IJ maternité pour une population de salariés

Vous devez insérer la rubrique **84160** « Avances IJSS Nettes Maternité » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la subrogation des IJSS maternité.

Vous subrogez les IJ d'accident de travail pour une population de salariés

Vous devez insérer la rubrique **84170** « Avances IJSS Nettes AT » dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous souhaitez faire la subrogation des IJSS d'accident de travail.

Vous ne subrogez pas les IJ maladie pour une population de salariés

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous ne souhaitez pas faire la subrogation des IJSS maladie :

- **84220** « Avances IJSS Nettes Maladie »
- **84280** « Avance IJSS Nettes Maladie (-) »

Vous ne subrogez pas les IJ maternité pour une population de salariés

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous ne souhaitez pas faire la subrogation des IJSS maternité :

- **84260** « Avance IJSS nettes matern. (-) »
- **84370** « Avances IJSS Nettes Maternité »

Vous ne subrogez pas les IJ d'accident de travail pour une population de salariés

Vous devez insérer les rubriques énumérées ci-dessous dans les bulletins modèles ou bulletins salariés pour lesquels vous ne souhaitez pas faire la subrogation des IJSS d'accident du travail :

- **84270** « Avance IJSS Nettes AT (-) »
- **84380** « Avances IJSS Nettes AT »



Pensez à insérer vos rubriques d'estimation des indemnités journalières de sécurité sociale et de régularisation dans votre modélisation comptable.

Tableau récapitulatif des rubriques IJSS à insérer

		IJSS Maladie						
		Garantie du net avec subrogation		Garantie du net sans subrogation		Garantie du brut		
		Exclue de la garantie du net	Sans déduction de la CSG	Avec déduction de la CSG	Sans déduction de la CSG	Avec déduction de la CSG	Avec subrogation	Sans Subrogation
8140	IJSS Maladie brutes estimées	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
8150	Déduction maintien du net	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui		
8180	Régularisation IJSS	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
84150	Avances IJSS nettes maladie	Coché	Oui	Oui			Oui	
84180	Avances IJSS nettes maladie (-)				Oui	Oui		
84220	Avances IJSS nettes maladie	Coché			Oui	Oui		
84280	Avances IJSS nettes maladie (-)							
84310	CSG/RDS sur IJSS Maladie (+)	Coché		Oui		Oui		
84320	CSG/RDS sur IJSS Maladie (-)			Oui		Oui		
84600	Régularisation IJSS Nettes	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

		IJSS Maternité				
		Garantie du net avec subrogation		Garantie du net sans subrogation		
		Exclue de la garantie du net	Sans déduction de la CSG	Avec déduction de la CSG	Sans déduction de la CSG	Avec déduction de la CSG
8120	IJSS Maternité brutes estimées	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui
8150	Déduction maintien du net	Coché				
8180	Régularisation IJSS	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui
84160	Avances IJSS nettes maternité	Coché	Oui	Oui		
84260	Avances IJSS nettes matern. (-)				Oui	Oui
84330	CSG/RDS sur IJSS Maternité (+)	Coché		Oui		Oui
84340	CSG/RDS sur IJSS Maternité (-)			Oui		Oui
84370	Avances IJSS nettes maternité	Coché			Oui	Oui
84600	Régularisation IJSS Nettes	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui

		IJSS AT				
		Garantie du net avec subrogation		Garantie du net sans subrogation		
		Exclue de la garantie du net	Sans déduction de la CSG	Avec déduction de la CSG	Sans déduction de la CSG	Avec déduction de la CSG
8130	IJSS AT brutes estimées	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui
8150	Déduction maintien du net	Coché				
8180	Régularisation IJSS	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui
84170	Avances IJSS nettes AT	Coché	Oui	Oui		
84270	Avances IJSS nettes AT (-)				Oui	Oui
84350	CSG/RDS sur IJSS AT (+)	Coché		Oui		Oui
84360	CSG/RDS sur IJSS AT (-)			Oui		Oui
84380	Avances IJSS nettes AT	Coché			Oui	Oui
84600	Régularisation IJSS Nettes	Coché	Oui	Oui	Oui	Oui

Exemple de calcul d'estimation des indemnités journalières de sécurité sociale

Le calcul des IJSS se déroule en 5 étapes :

Etape 1 : détermination du salaire de référence

Etape 2 : détermination du salaire journalier de base

Etape 3 : détermination du gain journalier

Etape 4 : détermination des IJ brutes

Etape 5 : détermination des IJ nettes

Exemple de calcul au mois de mars N :

Salaire temps plein de la période de référence.

L'exemple ci-dessous est réalisé avec un SMIC horaire de 10,57 €.

	Salaire	Plafond en vigueur au dernier jour du mois civil précédent l'arrêt
Décembre N-1	3000	$10,57 \text{ €} \times 151,67 \times 1,8 = 2885,67$
Janvier N	2000	$10,57 \text{ €} \times 151,67 \times 1,8 = 2885,67$
Février N	2965	$10,57 \text{ €} \times 151,67 \times 1,8 = 2885,67$

Le salarié est en arrêt maladie pendant 11 jours sur le mois de mars N, au niveau du logiciel :

Saisir un arrêt

Absence / arrêt IJSS Maintien

Descriptif de l'arrêt

Nature d'absence : 2000 Arrêt de travail maladie Maladie

Arrêt du : 11/03/20 au : 21/03/20 Date de validité : 21/03/20

Date de dernier jour travaillé : 10/03/20

Avec reprise anticipée Validité : Date de reprise : 23/03/20

Avec reprise à temps partiel Thérapeutique

Arrêt initial

Type d'arrêt : Initial Début de l'arrêt initial : 11/03/20

Subrogation

Subrogation : // au : //

La date de fin de subrogation doit correspondre à la période maximale de maintien indiquée dans votre convention collective ou accord de branche.

	Calcul manuel	Correspondance constantes	
Au niveau des bulletins cumuls			
Décembre N-1	Salaire temps plein 3000	Plafond = 1,8 SMIC mensuel 2885,67	IJ_BRUT 3000
Janvier N	2000	2885,67	Janvier N 2000
Février N	2865	2885,67	Février N 2965
Etape 1 Déterminer le salaire de référence	Salaire de référence de décembre N-1 = 3000 -> le salaire est supérieur à 1,8 SMIC mensuel en vigueur au mois de décembre N-1 (2885,67) donc on prend 2885,67	Détermination du salaire de référence : MAL_SBM3 (salaire brut mois-3) = 3000	
	Salaire de référence de janvier N = 2000 -> le salaire est inférieur à 1,8 SMIC mensuel en vigueur au mois de janvier N (2885,67) donc on prend 2000	MAL_SBM2 (salaire brut mois-2) = 2000	
	Salaire de référence de février N = 2965 -> le salaire est supérieur à 1,8 SMIC mensuel en vigueur au mois de février N (2885,67) donc on prend 2885,67	MAL_SBM1 (salaire brut mois-1) = 2965	
Comparaison entre le salaire et le plafond			
Soit un salaire de référence = 2885,67 + 2000 + 2885,67 = 7771,34			
Determination du salaire de référence 2885,67 + 2000 + 2885,67 = 7771,34			

Calcul manuel	Correspondance constantes
Soit un salaire journalier = $7771,34 / 91,25 = 85,15$	Détermination du salaire moyen $MAL_SRPM = 7771,34 / 3 = 2590,45$
Etape 2 Détermination du salaire journalier de base	Détermination du salaire journalier $MAL_SJR5 = 2590,45 / 30,42 = 85,15$
Etape 3 : Détermination du gain journalier	Soit un gain journalier = $85,15 \times 50\% = 42,57$
	Détermination du gain journalier $MAL_GJR1 = 42,57$
Etape 4 Plafonnement de l'indemnité journalière brute	Plafond journalier N = 47,43 € par jour Gain journalier est inférieur au plafond journalier N donc Indemnité journalière brute = 42,57 € par jour
	Détermination de l'indemnité journalière brute $MAL_PLAF = 10,57 * 151,67 * 1,8$ $MAL_PLAF1 = 2885,67 * 12 / 730 = 47,43$ $MAL_IJB = 42,57 €$
	Soit un montant total des IJSS brutes = $8 \times 42,57 = 340,60 €$
	Indemnité journalière nette = $42,57 * 0,933 = 39,72 €$ par jour
Etape 5 Détermination de l'IJ Net	Soit un montant total des IJSS nettes = $8 \times 38,83 = 317,78 €$
	$MAL_IJBRUT = 8 \times 42,57 = 340,60 €$ $IJ_TXNET = 0,9333$ $MAL_IJN = 42,57 * 0,933 = 39,72 €$ $MAL_IJNET = 8 \times 38,83 = 317,78 €$

Les états de gestion avancée disponibles

Dans le cadre de la gestion des arrêts de travail, vous avez la possibilité d'éditer plusieurs listes :

- Liste des IJSS Maladie
- Liste des IJSS Maternité
- Liste des IJSS Acc. Travail
- Récap annuel IJSS par salarié

Edition « Liste des IJSS Maladie »

Les informations apparaissant sur l'édition (**_LST0017**) sont les suivantes :

- Matricule
- Nom
- Prénom
- Le nombre de jour d'indemnisation (constante **MAL_NBIJSS**)
- Le nombre de jour d'absence (constante **MAL_NBJRAB**)
- Le montant net des indemnités journalières de sécurité sociale (montant salarial de la rubrique **84150**)
- Le montant brut des indemnités journalières de sécurité sociale (montant salarial de la rubrique **8140**)
- Le montant du salaire journalier de référence (constante **MAL_SJR**)
- Le montant de la garantie du net (montant salarial de la rubrique **8150**)

Si vous souhaitez n'éditer que les salariés qui perçoivent des IJSS, vous devez créer une sélection en gestion avancée avec le critère suivant :

- Critères de sélection : rubrique **84150** (montant salarial) de 0,01 à 9999999,99

Edition « Liste des IJSS Maternité »

Les informations apparaissant sur l'édition (**_LST0018**) sont les suivantes :

- Matricule
- Nom
- Prénom
- Le nombre de jour d'indemnisation (constante **MAT_NBIJSS**)
- Le nombre de jour d'absence (constante **MAT_NBJRAB**)
- Le montant net des indemnités journalières de sécurité sociale (montant salarial de la rubrique **84160**)
- Le montant brut des indemnités journalières de sécurité sociale (montant salarial de la rubrique **8120**)
- Le montant du salaire journalier de référence (constante **MAT_SJR**)
- Le montant de la garantie du net (montant salarial de la rubrique **8150**)

Si vous souhaitez n'éditer que les salariés qui perçoivent des IJSS, vous devez créer une sélection en gestion avancée avec le critère suivant :

- Critères de sélection : rubrique **84160** (montant salarial) de 0,01 à 9999999,99

Edition « Liste des IJSS Acc. Travail »

Les informations apparaissant sur l'édition (**_LST0019**) sont les suivantes :

- Matricule
- Nom
- Prénom
- Le nombre de jour d'indemnisation (constante **AT_NBIJSS**)
- Le nombre de jour d'absence (constante **AT_NBJRAB**)
- Le montant net des indemnités journalières de sécurité sociale (montant salarial de la rubrique **84170**)
- Le montant brut des indemnités journalières de sécurité sociale (montant salarial de la rubrique **8130**)
- Le montant du salaire journalier de référence (constante **AT_SJR**)
- Le montant de la garantie du net (montant salarial de la rubrique **8150**)

Si vous souhaitez n'éditer que les salariés qui perçoivent des IJSS, vous devez créer une sélection en gestion avancée avec le critère suivant :

- Critères de sélection : rubrique **84170** (montant salarial) de 0,01 à 9999999,99

Edition « Récap annuel IJSS par salarié »

Les informations apparaissant sur l'édition (**_FOR0007**) sont les suivantes :

- Coordonnées de la société
- Coordonnées du salarié
- Récapitulatif par mois du montant des IJSS Maladie, Maternité, Accident du travail et du montant éventuel de régularisation à la suite des versements des IJ par la sécurité sociale

Mois	IJ nettes maladie	IJ nettes maternité	IJ nettes accident du travail	Régularisation IJSS
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai	Montant salarial de la rubrique 84150	Montant salarial de la rubrique 84160	Montant salarial de la rubrique 84170	Montant salarial de la rubrique 84600
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				

L'import des BPIJ

Ce chapitre a vocation à présenter la fonction d'import des BPIJ.

A partir de la version 4.00 de Sage 100 Paie & RH, il est possible d'importer manuellement les fichiers XML de BPIJ disponibles sur Net-entreprises.

A partir de la version 5.00 de Sage 100 Paie & RH, les BPIJ peuvent être téléchargés automatiquement depuis la liaison entre Net-entreprises et le serveur de la CNAM.

Les paramétrages préalables sont :

- Menu Fichier \ Paramètres \ Entête du dossier, onglet « Liaison externes » : le triplet de connexion à Net-entreprises doit être renseigné
- Menu Fichier \ Paramètres \ Paramètres de paie, onglet « Bulletins / états » \ « BPIJ » : renseigner le chemin de stockage des BPIJ.

Au lancement du téléchargement des BPIJ, ceux-ci sont enregistrés sur le disque dans le répertoire défini précédemment. Le XML se nomme : « SIRET déclarant – SIRET déclaré – Date du BPIJ.xml »



Le chemin défini dans les paramètres de paie doit être différent par société. En effet, dans cette version, dans l'écran d'import des BPIJ tous les fichiers présents dans le répertoire défini sont affichés.



Nous préconisons de télécharger les BPIJ une seule fois par jour pour ne pas télécharger plusieurs fois un même BPIJ. En effet, dans le service proposé par la CNAM, l'heure de dernier téléchargement n'est pas disponible (aucune notion d'heure).

Menu Gestion \ Arrêt de travail, bouton « **Gestion BPIJ** »

- Si aucun BPIJ n'est disponible dans le répertoire défini dans les paramètres de paie, un message de téléchargement est proposé
- Si des BPIJ sont disponibles dans le répertoire défini dans les paramètres de paie mais qu'aucun BPIJ n'a jamais été importé/téléchargé ou si le BPIJ précédent a été traité, la fonction « Gestion BPIJ » propose l'**import** d'un nouveau fichier XML
- Si un ou plusieurs BPIJ n'ont pas été traités, ils sont disponibles dans le « **traitement des BPIJ** »

Menu Gestion \ Arrêt de travail, bouton « **Calcul des régularisations** »

- Un calcul automatique des régularisations est possible
- Un rapport permet de connaître les arrêts concernés ainsi que le montant calculé

La fonction d'import du BPIJ

Cette fonction permet :

- D'importer le fichier de BPIJ dans la base de paie
- D'éditer un rapport (édition simplifiée du BPIJ qui sera intégré en paie)
- De rapprocher automatiquement un arrêt de travail avec le remboursement effectué par la CPAM

Après import, il est possible de modifier l'arrêt pour lequel le remboursement a été présélectionné.

La fonction de traitement des BPIJ

La sélection d'une ou plusieurs lignes et la validation par le bouton OK, enregistre la/les lignes sélectionnées dans le bouton Remboursement de l'arrêt rattaché.

Le remboursement créé automatiquement à la date comptable du BPIJ, peut être supprimé manuellement dans l'arrêt de travail.

Une ligne sans arrêt de travail, ne peut être traitée. Une ligne supprimée ne peut être « restaurée ».

Cas non géré :

- Import d'un remboursement négatif (prestation concernant un indu). L'import est réalisé en valeur absolue. Le remboursement doit être modifié manuellement.

La fonction de calcul des régularisations

Cette fonction permet de calculer le montant de régularisation qui sera ensuite présent dans le bulletin du salarié. La formule est : Somme des remboursements saisis - Montant des IJSS estimées - Sommes des régularisations saisies

L'édition d'un rapport permet de lister les arrêts pour lesquels une régularisation a été calculée et quel est son montant.

Une régularisation créée automatiquement peut être supprimée manuellement dans l'arrêt de travail si elle concerne le mois en cours. Les régularisations dont la date de validité concerne un mois précédent ne peuvent être modifiées, ni être supprimées car l'évènement est clôturé.

Par défaut, les arrêts de travail traités sont ceux à partir de la date indiquée dans « date de début de calcul... » dont :

- Le statut est différent de « Terminé »
- Au moins un remboursement existe
- Le montant des IJ estimées est différent de 0,00



L'édition du bulletin est impérative car le montant des IJ estimées est alimenté dans l'arrêt après le calcul du bulletin.



Pour un arrêt sur plusieurs mois, le montant des IJ estimées est alimenté dans l'arrêt uniquement sur le dernier mois, la régularisation sera alors calculée uniquement sur ce même dernier mois de l'arrêt en tenant compte de tous les remboursements réalisés par la CPAM.

S'il le paramétrage de la gestion des IJ estimées n'est pas mis en place, le montant (IJ estimées) dans l'arrêt de travail est égal à 0,00 et la régularisation n'est pas calculée.

L'option « Inclure les arrêts dont les IJ estimées sont à zéro » permet de forcer le calcul de la régularisation.

Dans ce cas, le montant de la régularisation est égal au montant du remboursement.

Pour la prise en compte dans le bulletin, nous préconisons :

- Soit de renommer le libellé des rubriques <8180 Régularisation IJSS> et <84600 Régularisation IJSS Nettes>
- Soit d'utiliser les rubriques existantes dans votre plan de paie et de remplacer :
 - Pour la rubrique de brut : la valeur 0,00 par IJ_REGBRUT (montant brut du BPIJ)
 - Pour la rubrique de non soumise : la valeur 0,00 par IJ_MTREGUL (montant net du BPIJ)



L'option « Inclure les arrêts dont les IJ estimées sont à zéro » doit être utilisée uniquement lorsque le paramétrage des IJ estimées n'est pas mis en place.



Afin de limiter le nombre de régularisation créé pour un arrêt, nous vous conseillons de lancer le calcul des régularisations en fin de mois (cas de l'import de plusieurs BPIJ dans le mois pour un même arrêt).

Lorsque les IJ d'un arrêt de travail ont été remboursées et que la régularisation a été enregistrée dans le bulletin du salarié, nous vous conseillons de modifier le statut de l'arrêt en « Terminé ».

Détail du paramétrage disponible

Les constantes clés pour l'estimation des indemnités journalières maladie

Codes	Descriptif
IJ_BRUT2	Il s'agit du salaire brut temps plein. Dans le PPS, le salaire brut temps plein est déterminé en fonction du paramétrage (au niveau de l'onglet « Etats adm. » des rubriques) du champ salaire net rétabli et du montant des cotisations de l'attestation de salaire papier.
IJ_BRUT	Historise le salaire brut temps plein = IJ_BRUT2
S_PMSS	Historise le plafond mensuel de sécurité sociale = S_PLAFOSOC
MAL_SJR	Historise le salaire journalier de base = MAL_SJR1

Les constantes clés pour l'estimation des indemnités journalières maternité

Codes	Descriptif
IJ_SALN3	Il s'agit du salaire net temps plein. Dans le PPS, le salaire net temps plein est déterminé en fonction du paramétrage (au niveau de l'onglet « Etats administratifs » des rubriques) du montant des cotisations de l'attestation de salaire papier (S_DEDCOTIS) et du BRUT abattu
IJ_SALNET	Historise le salaire net temps plein = IJ_SALN3
S_PMSS	Historise le plafond mensuel de sécurité sociale = S_PLAFOSOC
MAT_SJR	Historise le salaire journalier de base = MAT_SJR1

Le décompte des jours d'absence

- Constante de type date **S_JRSOUVRA** « Nb jours ouvrables (évènement) » : Détermine le nombre de jours ouvrables d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	S_JRSOUVRA
Intitulé	Nb jours ouvrables (évènement)
Mémo	EVTAB
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours ouvrables salarié
Date d'origine	DATEVALORM
Date de fin	DATEVALORM

- Constante de type date **JRSOUVRES** « Nb de jours ouvrés »

Champs	Informations à saisir
Code	JRSOUVRES
Intitulé	Nb de jours ouvrés
Mémo	EVT
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours ouvrés salarié
Date d'origine	DATEVALORM
Date de fin	DATEVALORM

- Constante de type date **JRSCALEND** « Nb de jours calendaires »

Champs	Informations à saisir
Code	JRSCALEND
Intitulé	Nb de jours calendaires
Mémo	EVT
Type	Nombre de jours
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	DATEVALORM
Date de fin	DATEVALORM

- Constante de type test **DEBJROUV** « Début jour ouvré »

Champs	Informations à saisir
Code	DEBJROUV
Intitulé	Début jour ouvré
Mémo	EVT
Test	Si DATEVALORM = DATEDEBEV Et JRSOUVRES = 1.00 Alors 1.00 Sinon 0.00

- Constante de type test **FINJROUV** « Fin jours ouvrés »

Champs	Informations à saisir
Code	FINJROUV
Intitulé	Fin jours ouvrés
Mémo	EVT
Test	Si DATEVALORM = DATEFINEV Et JRSOUVRES = 1.00 Alors 1.00 Sinon 0.00

- Constante de type test **TEST_AM** « Test si présence Après-midi »

Champs	Informations à saisir
Code	TEST_AM
Intitulé	Test si présence Après-midi
Mémo	EVT
Test	Si APRES_MIDI = 1.00 Et DEBJROUV = 1.00 Alors 0.50 Sinon 0.00

- Constante de type test **TEST_MAT** « Test si présence Matin »

Champs	Informations à saisir
Code	TEST_MAT
Intitulé	Test si présence Matin
Mémo	EVT
Test	Si MATIN = 1.00 Et FINJROUV = 1.00 Alors 0.50 Sinon 0.00

- Constante de type test **TEST_AMC** « Test si présence Après-midi »

Champs	Informations à saisir
Code	TEST_AMC
Intitulé	Test si présence Après-midi
Mémo	EVT
Test	Si APRES_MIDI = 1.00 Et DATEVALORM = DATEDEBEV Alors 0.50 Sinon 0.00

- Constante de type test **TEST_MAC** « Test si présence Matin »

Champs	Informations à saisir
Code	TEST_MAC
Intitulé	Test si présence Matin
Mémo	EVT
Test	Si MATIN = 1.00 Et DATEVALORM = DATEFINEV Alors 0.50 Sinon 0.00

- Constante de type valeur **EV_JROUVRA** « Nb jours ouvrable (événements) » : Détermine le nombre de jours ouvrés d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JROUVRA
Intitulé	Nb jours ouvrable (événements)
Mémo	EVTAB
Valeur	S_JRSOUVRA

- Constante de type valeur **EV_JROUVRE** « Nb jours ouvrés (événements) » : Détermine le nombre de jours ouvrés d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JROUVRE
Intitulé	Nb jours ouvrés (événements)
Mémo	EVTAB
Valeur	JRSOUVRES

- Constante de type valeur **EV_JRCALEN** « Nb jrs calendaire (événements) » : Détermine le nombre de jours calendaires d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRCALEN
Intitulé	Nb jrs calendaire (événements)
Mémo	EVTAB
Valeur	JRCALEND

- Constante de type calcul **EV_JRSOUVE** « Total jours ouvrés » : Détermine le nombre de jours ouvrés d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRSOUVE
Intitulé	Total jours ouvrés
Mémo	EVTAB
Calcul	EV_JROUVRE – TEST_AM – TEST_MAT

- Constante de type calcul **EV_JRSOUVA** « Total jours ouvrables » : Détermine le nombre de jours ouvrables d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRSOUVA
Intitulé	Total jours ouvrables
Mémo	EVTAB
Calcul	EV_JROUVRA – TEST_AM – TEST_MAT

- Constante de type calcul **EV_JRSCAL** « Total jours calendaires » : Détermine le nombre de jours calendaires d'un évènement

Champs	Informations à saisir
Code	EV_JRSCAL
Intitulé	Total jours calendaires
Mémo	EVTAB
Calcul	EV_JRCALEN – TEST_AM – TEST_MAT

- Constante de type valeur **MAL_METHOD** « Méthode calcul jrs abs maladie »: Correspond à la réponse de l'information libre société « Quel est le mode de décompte des jours maladie dans votre société ? »

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_METHOD
Intitulé	Méthode calcul jrs abs maladie
Mémo	EVTAB
Valeur	0,00

- Information libre de nature société **SAGEABS001** « Maladie - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEABS001
Intitulé	Maladie - Quelle est la méthode de décompte des jours ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 Décompte en jours ouvrés 1 Décompte en jours ouvrables 2 Décompte en jours calendaires
Déversement dans	Constante MAL_METHOD

- Constante de type valeur **MAT_METHOD** « Méthode calcul jr abs matern » : Correspond à la réponse de l'information libre société « Maternité - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_METHOD
Intitulé	Méthode calcul jr abs matern
Mémo	EVTAB
Valeur	0,00

- Information libre de nature société **SAGEABS002** « Maternité - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEABS002
Intitulé	Maternité - Quelle est la méthode de décompte des jours ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 Décompte en jours ouvrés 1 Décompte en jours ouvrables 2 Décompte en jours calendaires
Déversement dans	Constante MAT_METHOD

- Constante de type valeur **AT_METHOD** « Méthode calcul jr abs AT » : Correspond à la réponse de l'information libre société « Quel est le mode de décompte des jours AT dans votre société ? »

Champs	Informations à saisir
Code	AT_METHOD
Intitulé	Méthode calcul jr abs AT
Mémo	EVTAB
Valeur	0,00

- Information libre de nature société **SAGEABS003** « AT - Quelle est la méthode de décompte des jours ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEABS003
Intitulé	AT - Quelle est la méthode de décompte des jours ?
Type	Choix
Les choix possibles	0 Décompte en jours ouvrés 1 Décompte en jours ouvrables 2 Décompte en jours calendaires
Déversement dans	Constante AT_METHOD

- Constante de type tranche **MAL_NBJR** « Nb jrs abs maladie (événement) » : Détermine le nombre de jours de maladie selon la méthode choisie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_NBJR
Intitulé	Nb jrs abs maladie (événement)
Mémo	EVTAB
Base de test	MAL_METHOD
Sens	<=
Tranche	Si MAL_METHOD <= 0 Alors EV_JRSOUVE Si 0 < MAL_METHOD <= 1 Alors EV_JRSOUVA Si 1 < MAL_METHOD Alors EV_JRSCAL

- Constante de type tranche **MAT_NBJR** « Nb jr abs maternité évènement » : Détermine le nombre de jours de maternité selon la méthode choisie

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_NBJR
Intitulé	Nb jr abs maternité évènement
Mémo	EVTAB
Base de test	MAT_METHOD
Sens	<=
Tranche	Si MAT_METHOD <= 0 Alors EV_JRSOUVE Si 0 < MAT_METHOD <= 1 Alors EV_JRSOUVA Si 1 < MAT_METHOD Alors EV_JRSCAL

- Constante de type tranche **AT_NBJR** « Nb jrs abs AT (événement) » : Détermine le nombre de jours d'accident du travail selon la méthode choisie

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBJR
Intitulé	Nb jrs abs AT (événement)
Mémo	EVTAB
Base de test	AT_METHOD
Sens	<=
Tranche	Si AT_METHOD <= 0 Alors EV_JRSOUVE Si 0 < AT_METHOD <= 1 Alors EV_JRSOUVA Si 1 < AT_METHOD Alors EV_JRSCAL

- Constante de type prédéfini **MAL_NBJRAB** « Nb jrs abs maladie » : Permet de récupérer et d'historiser le nombre de jours d'absence maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_NBJRAB
Intitulé	Nb jrs abs maladie
Mémo	IJMAL
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type prédéfini **MAT_NBJRAB** « Nb jrs abs maternité » : Permet de récupérer et d'historiser le nombre de jours d'absence maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_NBJRAB
Intitulé	Nb jrs abs maternité
Mémo	IJMAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type prédéfini **AT_NBJRAB** « Nb jrs abs AT » : Permet de récupérer et d'historiser le nombre de jours d'absence d'accident de travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBJRAB
Intitulé	Nb jrs abs AT
Mémo	IJAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

L'historisation des cumuls

- Constante de type calcul **IJ_BRUT2** « Salaire rétabli temps plein » : Calcule un salaire rétabli pour un temps plein

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_BRUT2
Intitulé	Salaire rétabli temps plein
Mémo	IJSS
Calcul	$S_{SALRETAB} + S_{DEDCOTIS}$

- Constante de type prédéfini **IJ_BRUT** « Salaire temps plein » : Historise le salaire rétabli pour le calcul des IJSS Maladie

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_BRUT
Intitulé	Salaire temps plein
Mémo	IJSS
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	IJ_BRUT2

- Constante de type cumul **S_PLAFMENS** « Plafond sécu du mois » : Récupère le plafond mensuel de sécurité sociale déjà calculé sur le mois (clôture intermédiaire)

Champs	Informations à saisir
Code	S_PLAFMENS
Intitulé	Plafond sécu du mois
Mémo	IJSS
Période	Cumuls IMTA
Constantes	(+) S_PMSS
	Plafond mensuel sécurité soc.
	Mensuel

- Constante de type test **S_PLAFOSOC** « Plafond de sécurité sociale » : Regarde si le plafond mensuel de sécurité sociale a déjà été historisé sur le mois en cours (clôture intermédiaire)

Champs	Informations à saisir
Code	S_PLAFOSOC
Intitulé	Plafond de sécurité sociale
Mémo	IJSS
Test	Si $S_{PLAFMENS} = 0$
	Alors PLAFOSOC Sinon 0

- Constante de type prédéfini **S_PMSS** « Plafond mensuel sécurité soc. » : Historise le plafond mensuel de sécurité sociale pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	S_PMSS
Intitulé	Plafond mensuel sécurité soc.
Mémo	IJSS
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	S_PLAFOSOC

- Constante de type calcul **IJ_SALN2** « Salaire net » : Calcule le salaire net de référence

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_SALN2
Intitulé	Salaire net
Mémo	IJSS
Calcul	BRUTABAT - S_DEDCOTIS

- Constante de type calcul **IJ_SALN1** « Salaire net temps plein » : Calcule le salaire net temps plein

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_SALN1
Intitulé	Salaire net temps plein
Mémo	IJSS
Calcul	1 - IJ_TX3 * IJ_BRUT2

- Constante de type test **IJ_SALN3** « Détermine salaire de base » : Détermine le salaire net en fonction soit du salaire rétabli soit du brut

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_SALN3
Intitulé	Détermine salaire de base
Mémo	IJSS
Test	Si IJ_BRUT2 > BRUT
	Alors IJ_SALN1 Sinon IJ_SALN2

- Constante de type prédéfini **IJ_SALNET** « Salaire net temps plein » : Historise le salaire net de référence temps plein

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_SALNET
Intitulé	Salaire net temps plein
Mémo	IJSS
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	IJ_SALN3

La régularisation des IJSS

- Constante de type prédéfini **IJ_MTREGUL** « Mt régularisation IJSS » : Récupère le montant des régularisations des IJSS Nettes versées par la sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_MTREGUL
Intitulé	Mt régularisation IJSS
Mémo	IJSS
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type calcul **IJ_REGBRUT** « Mt brut régularisation IJSS » : Calcule le montant brut de la régularisation des IJSS nettes versées par la sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_REGBRUT
Intitulé	Mt brut régularisation IJSS
Mémo	IJSS
Calcul	IJ_MTREGUL / IJ_TXNET

- Rubrique de type brut **8180** « Régularisation IJSS »

Champs	Informations à saisir
Code	8180
Intitulé	Régularisation IJSS
Mémo	IJSS
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	IJ_REGBRUT

- Rubrique de type non soumise **84600** « Régularisation IJSS Nettes »

Champs	Informations à saisir
Code	84600
Intitulé	Régularisation IJSS Nettes
Mémo	IJSS
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Gain
Montant salarial	IJ_MTREGUL

L'estimation des IJSS de maladie

Le calcul du nombre de jours d'indemnisation

- Constante de type prédéfini **MAL_NBIJSS** « Nb IJSS Maladie » : Permet de récupérer et d'historiser le nombre de jours indemnités pour le calcul des IJSS maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_NBIJSS
Intitulé	Nb IJSS Maladie
Mémo	IJMAL
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type calcul **MAL_NBNEG** « Annule nb jrs absence maladie » : En cas d'annulation d'un arrêt de travail pour maladie, annule le nombre de jours d'absence pour maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_NBNEG
Intitulé	Annule nb jrs absence maladie
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_NBJR * -1

- Constante de type test **MAL_NBJ** « Nb jrs abs maladie (événement) » : Regarde si on est en train d'annuler un arrêt de travail si c'est le cas, annule le nombre de jours d'absence pour maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_NBJ
Intitulé	Nb jrs abs maladie (événement)
Mémo	IJMAL
Test	Si JRSINDEMEV < 0
	Alors MAL_NBNEG Sinon MAL_NBJR

Le calcul du gain journalier

- Constante de type prédéfini **MAL_MTSRJ** « Salaire journalier maladie » : Permet de saisir et d'historiser le montant du salaire journalier de référence pour le calcul des IJSS Maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_MTSRJ
Intitulé	Salaire journalier maladie
Mémo	IJMAL
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type prédéfini **MAL_RECALC** « Recalcul SJR (0=Non 1=Oui) » : Permet de forcer le recalcul du gain journalier pour le calcul des IJSS maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_RECALC
Intitulé	Recalcul SJR (0=Non 1=Oui)
Mémo	IJMAL
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Information libre de nature bulletin **SAGEIJ0002** « Maladie - Voulez-vous forcer le recalcul du salaire journalier de référence ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEIJ0002
Intitulé	Maladie - Voulez-vous forcer le recalcul du salaire journalier de référence ?
Type	Oui/Non
Groupe	IJMAL
Déversement dans	Constante MAL_RECALC

- Constante de type tranche **IJ_PLAF1** « Plafond Mois précédent » : Détermine le plafond mensuel du mois précédent pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_PLAF1
Intitulé	Plafond Mois précédent
Mémo	IJMAL
Base de test	MOISPAIE
Sens	<=
Tranche	Si MOISPAIE <= 5 alors 3076,78 Si 5 < MOISPAIE alors MAL_PLAF

- Constante de type cumul **MAL_SBM1** « Salaire de base M-1 » : Récupère le salaire de base de référence du mois précédent pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SBM1
Intitulé	Salaire de base M-1
Mémo	IJMAL
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) IJ_BRUT Salaire temps plein

- Constante de type cumul **MAL_SBM2** « Salaire de base M-2 » : Récupère le salaire de base de référence M-2 pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SBM2
Intitulé	Salaire de base M-2
Mémo	IJMAL
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 2
Année	Courante
Constantes	(+) IJ_BRUT Salaire temps plein

- Constante de type cumul **MAL_SBM3** « Salaire de base M-3 » : Récupère le salaire de base de référence M-3 pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SBM3
Intitulé	Salaire de base M-3
Mémo	IJMAL
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 3
Année	Courante
Constantes	(+) IJ_BRUT Salaire temps plein

- Constante de type test **MAL_SRP1** « Salarie référence plafonné M-1 » : Plafonne le salaire de référence M-1 à 1,8 fois le SMIC mensuel en vigueur au dernier jour du mois civil précédent celui de l'interruption de travail

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SRP1
Intitulé	Salarie référence plafonné M-1
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_SBM1 > IJ_PLAF1 Alors IJ_PLAF1 Sinon MAL_SBM1

- Constante de type test **MAL_SRP2** « Salarie référence plafonné M-2 » : Plafonne le salaire de référence M-2 à 1,8 fois le SMIC mensuel en vigueur au dernier jour du mois civil précédent celui de l'interruption de travail

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SRP2
Intitulé	Salarie référence plafonné M-2
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_SBM2 > IJ_PLAF1 Alors IJ_PLAF1 Sinon MAL_SBM2

- Constante de type test **MAL_SRP3** « Salarie référence plafonné M-3 » : Plafonne le salaire de référence M-3 à 1,8 fois le SMIC mensuel en vigueur au dernier jour du mois civil précédent celui de l'interruption de travail

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SRP3
Intitulé	Salarie référence plafonné M-3
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_SBM3 > IJ_PLAF1 Alors IJ_PLAF1 Sinon MAL_SBM3

- Constante de type calcul **MAL_SRPM** « Salarie moyen de référence » : Calcule le salaire moyen de référence par rapport aux trois mois précédents

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SRPM
Intitulé	Salaire moyen de référence
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_SRPM = (MAL_SRP1 + MAL_SRP2 + MAL_SRP3) / 3

- Constante de type cumul **IJ_BRUTPR** « Récupère salaire M-1 » : Récupère le salaire brut de référence du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_BRUTPR
Intitulé	Récupère Salaire M-1
Mémo	IJSS
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) IJ_BRUT Salaire temps plein

- Constante de type test **MAL_SRP** « Regarde si cumul alimenté » : Calcule le salaire moyen de référence uniquement si les cumuls M-3 sont alimentés

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SRP
Intitulé	Regarde si cumul alimenté
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_SBM3 > 0 Alors MAL_SRPM Sinon IJ_BRUTPR

- Constante de type cumul **MAL_JRABPR** « Récupère jr abs maladie M-1 » : Récupère le nombre de jours d'absence maladie du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_JRABPR
Intitulé	Récupère jr abs maladie M-1
Mémo	IJMAL
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) MAL_NBJRAB Nb jours abs maladie

- Constante de type calcul **MAL_SJRS** « Salaire journalier référence » : Calcule le salaire journalier de référence par rapport au salaire moyen de référence

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJRS
Intitulé	Salaire journalier référence
Mémo	IJMAL
Valorisation	1 ^{er} appel
Calcul	MAL_SR / 30,42

- Constante de type cumul **MAL_SJRPR** « Salaire journalier M-1 » : Récupère le salaire journalier de référence du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJRPR
Intitulé	Salaire journalier M-1
Mémo	IJMAL
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) MAL_SJR Salaire journalier référence

- Constante de type test **MAL_SJR4** « Regarde si calcul SJR » : Calcule le salaire journalier si le nombre de jours d'absence maladie du mois précédent est égale à zéro sinon Récupère le salaire journalier du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJR4
Intitulé	Regarde si calcul SJR
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_JRABPR = 0 Alors MAL_SJRS Sinon MAL_SJRPR

- Constante de type test **MAL_SJR3** « Regarde si SJR M-1 alimenté » : Recalcule le salaire journalier si le salaire journalier du mois précédent est égal à zéro

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJR3
Intitulé	Regarde si SJR M-1 alimenté
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_SJRPR = 0 Alors MAL_SJRS Sinon MAL_SJR4

- Constante de type test **MAL_SJR2** « Regarde si recalcul SJR à oui » : Calcule le salaire journalier si l'utilisateur a répondu Oui au recalcul du SJR

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJR2
Intitulé	Regarde si recalcul SJR à oui
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_RECALC = 1 Alors MAL_SJRS Sinon MAL_SJR3

- Constante de type test **MAL_SJR1** « Regarde si SRJ a été saisi » : Détermine le salaire journalier si l'utilisateur n'a pas saisi de salaire journalier

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJR1
Intitulé	Regarde si SRJ a été saisi
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_MTSRJ = 0 Alors MAL_SJR2 Sinon MAL_MTSRJ

- Constante de type calcul **MAL_GJR1** « GJR = 50% du SJR » : Calcule un gain journalier correspond à 50% du salaire journalier de référence

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_GJR1
Intitulé	GJR = 50% du SJR
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_SJR1/2
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type calcul **MAL_PLAF** « Plafond =1,8 fois SMIC mensuel » : Calcule 1,8 fois le SMIC mensuel

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_PLAF
Intitulé	Plafond =1,8 fois SMIC mensuel
Mémo	IJMAL
Calcul	S_SMICMENS * 1,8

- Constante de type calcul **MAL_PLAF1** « 1/730e de 1,8 fois SMIC annuel » : Calcule 1/730^e de 1,8 fois le SMIC annuel en vigueur

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_PLAF1
Intitulé	1/730e de 1,8 fois SMIC annuel
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_PLAF * 12 / 730
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type test **MAL_IJB** « Plafonne GJR à 1/730e du PASS » : Plafonne le gain journalier de référence à 1/730^e de 1,8 fois le SMIC annuel en vigueur

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_IJB
Intitulé	Plafonne GJR à 1/730e du PASS
Mémo	IJMAL
Valorisation	1 ^{er} appel
Test	Si MAL_GJR1 > MAL_PLAF1 Alors MAL_PLAF1 Sinon MAL_GJR1

- Constante de type calcul **MAL_MTIJB1** « Mt IJSS » : Calcule le montant des IJ brutes

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_MTIJB1
Intitulé	Mt IJSS
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_NBIJSS * MAL_IJB

- Constante de type test **MAL_IJBRUT** « IJSS brutes maladie » : Détermine s'il faut appliquer la majoration ou non dans le calcul des IJSS maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_IJBRUT
Intitulé	IJSS brutes maladie
Mémo	IJMAL
Test	Si MAL_NBIJSS > 0,00 Alors MAL_MTIJB1 Sinon 0,00

- Constante de type calcul **IJ_TXNET** « Taux net de CSG/RDS » : Calcule un taux net de CSG/RDS sur les IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_TXNET
Intitulé	Taux net de CSG/RDS
Mémo	IJSS
Valorisation	1 ^{er} appel
Calcul	100 – 6,7 / 100

- Constante de type calcul **MAL_IJNET** « Mt IJSS Nettes » : Calcule le montant des IJ nettes

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_IJNET
Intitulé	Mt IJSS Nettes
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_IJBRUT * IJ_TXNET

- Constante de type calcul **MAL_IJN** « Indemnité journalière nette » : Calcule l'indemnité journalière nette

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_IJN
Intitulé	Indemnité journalière nette
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_IJB * IJ_TXNET
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type calcul **MAL_GJRM** « IJ Nette moyen » : Calcule l'indemnité journalière nette moyen

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_GJRM
Intitulé	IJ Nette moyen
Mémo	IJMAL
Calcul	MAL_IJNET / MAL_NBISS
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Rubrique de type brut **8140** « IJSS Maladie brutes estimées »

Champs	Informations à saisir
Code	8140
Intitulé	IJSS Maladie brutes estimées
Mémo	IJMAL
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	MAL_IJBRUT

- Rubrique de type non soumise **84150** « Avance IJSS nettes Maladie »

Champs	Informations à saisir
Code	84150
Intitulé	Avance IJSS nettes Maladie
Mémo	IJMAL
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	MAL_NBISS
Base	MAL_IJN

- Rubrique de type non soumise **84180** « Avance IJSS nettes maladie (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84180
Intitulé	Avance IJSS nettes maladie (-)
Mémo	IJMAL
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	MAL_NBISS
Base	MAL_IJN

- Rubrique de type non soumise **84280** « Avance IJSS nettes Maladie (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84280
Intitulé	Avance IJSS nettes Maladie (-)
Mémo	IJMAL
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	MAL_NBISS
Base	MAL_GJRM

- Rubrique de type non soumise **84220** « Avances IJSS nettes Maladie »

Champs	Informations à saisir
Code	84220
Intitulé	Avances IJSS nettes Maladie
Mémo	IJMAL
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	MAL_NBISS
Base	MAL_GJRM

L'historisation des cumuls

- Constante de type prédéfini **MAL_SJR** « Salaire journalier référence » : Historise le gain journalier de référence pour le calcul des IJSS maladie

Champs	Informations à saisir
Code	MAL_SJR
Intitulé	Salaire journalier référence
Mémo	IJMAL
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	MAL_SJR1

L'estimation des IJSS de maternité

- Constante de type prédéfini **MAT_NBIJSS** « Nb IJSS maternité » : Permet de récupérer et d'historiser le nombre de jours indemnisés pour le calcul des IJSS maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_NBIJSS
Intitulé	Nb IJSS maternité
Mémo	IJMAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type calcul **MAT_NBNEG** « Annule nb jr absence maternité » : En cas d'annulation d'un arrêt de travail pour maternité, annule le nombre de jours d'absence pour maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_NBNEG
Intitulé	Annule nb jrs absence maternité
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_NBJR * -1

- Constante de type test **MAT_NBJ** « Nb jrs abs maternité évènement » : Regarde si on est entrain d'annuler un arrêt de travail si c'est le cas, annule le nombre de jours d'absence pour maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_NBJ
Intitulé	Nb jrs abs maternité évènement
Mémo	IJMAT
Test	Si JRSINDEMEV < 0
	Alors MAT_NBNEG Sinon MAT_NBJR

Le calcul du gain journalier

- Constante de type prédéfini **MAT_MTSRJ** « Salaire journalier maternité » : Permet de saisir et d'historiser le montant du salaire journalier de référence pour le calcul des IJSS Maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_MTSRJ
Intitulé	Salaire journalier maternité
Mémo	IJMAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type prédéfini **MAT_RECALC** « Recalcul SJR (0=Non, 1=Oui) » : Permet de forcer le recalcul du gain journalier pour le calcul des IJSS maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_RECALC
Intitulé	Recalcul SJR (0=Non, 1=Oui)
Mémo	IJMAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Information libre de nature bulletin **SAGEIJ0005** « Maternité - Voulez-vous forcer le recalcul du salaire journalier de référence ? »

Champs	Informations à saisir
Code	SAGEIJ0005
Intitulé	Maternité - Voulez-vous forcer le recalcul du salaire journalier de référence ?
Type	Oui/Non
Groupe	IJMAT
Déversement dans	Constante MAT_RECALC

- Constante de type cumul **IJ_PMSS1** « Plafond Sécu Soc M-1 » : Récupère le plafond mensuel de sécurité sociale du mois précédent pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_PMSS1
Intitulé	Plafond Sécu Soc M-1
Mémo	IJSS
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) S_PMSS Plafond mensuel sécurité soc.

- Constante de type cumul **MAT_SNMM1** « Salaire brut M-1 » : Récupère le salaire brut du mois précédent pour le calcul des IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SNMM1
Intitulé	Salaire brut M-1
Mémo	IJMAT
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) BRUT Brut

- Constante de type cumul **MAT_SNMM2** « Salaire brut M-2 » : Récupère le salaire brut M-2

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SNMM2
Intitulé	Salaire brut M-2
Mémo	IJMAT
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 2
Année	Courante
Constantes	(+) BRUT Brut

- Constante de type cumul **MAT_SNMM3** « Salaire brut M-3 » : Récupère le salaire brut M-3

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SNMM3
Intitulé	Salaire brut M-3
Mémo	IJMAT
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 3
Année	Courante
Constantes	(+) BRUT Brut

- Constante de type calcul **IJ_TX3** « Tx de charges forfaitaires » : Détermine le taux de charge forfaitaire à appliquer pour les arrêts débutant à compter du 1^{er} juillet 2013

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_TX3
Intitulé	Tx de charges forfaitaires
Mémo	IJSS
Calcul	21,00 / 100

- Constante de type calcul **MAT_TXNET** « Tx net de charges forfaitaires » : Calcule le taux net de charges forfaitaires

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_TXNET
Intitulé	Tx net de charges forfaitaires
Mémo	IJMAT
Valorisation	1 ^{er} appel
Calcul	1 - IJ_TX3

- Constante de type calcul **MAT_SN1** « Salarie de référence net M-1 » : Calcule le salaire net du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SN1
Intitulé	Salaire de référence net M-1
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_SN1 * MAT_TXNET

- Constante de type calcul **MAT_SN2** « Salarie de net référence M-2 » : Calcule le salaire net du mois - 2

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SN2
Intitulé	Salaire de net référence M-2
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_SN2 * MAT_TXNET

- Constante de type calcul **MAT_SN3** « Salarie de net référence M-3 » : Calcule le salaire net du mois - 3

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SN3
Intitulé	Salaire de net référence M-3
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_SN3 * MAT_TXNET

- Constante de type calcul **MAT_PNSS1** « Plafond net sécu M-1 » : Calcule le plafond net de sécurité sociale du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_PNSS1
Intitulé	Plafond net sécu M-1
Mémo	IJMAT
Calcul	IJ_PNSS1 * MAT_TXNET

- Constante de type test **MAT_SRP1** « Salarie référence plafonné M-1 » : Plafonne le salaire net de M-1 au plafond net de sécurité sociale en vigueur sur M-1

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SRP1
Intitulé	Salaire référence plafonné M-1
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_SN1 > MAT_PNSS1 Alors MAT_PNSS1 Sinon MAT_SN1

- Constante de type test **MAT_SRP2** « Salarie référence plafonné M-2 » : Plafonne le salaire net de M-2 au plafond net de sécurité sociale en vigueur sur M-1

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SRP2
Intitulé	Salaire référence plafonné M-2
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_SN2 > MAT_PNSS1 Alors MAT_PNSS1 Sinon MAT_SN2

- Constante de type test **MAT_SRP3** « Salarie référence plafonné M-3 » : Plafonne le salaire net de M-3 au plafond net de sécurité sociale en vigueur sur M-1

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SRP3
Intitulé	Salaire référence plafonné M-3
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_SN3 > MAT_PNSS1 Alors MAT_PNSS1 Sinon MAT_SN3

- Constante de type calcul **MAT_SRPM** « Salarie moyen de référence » : Calcule le salaire moyen de référence par rapport aux trois mois précédents

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SRPM
Intitulé	Salaire moyen de référence
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_SRP1 + MAT_SRP2 + MAT_SRP3 / 3

- Constante de type cumul **IJ_SALNPR** « Récupère salaire net M-1 » : Récupère le salaire net de référence du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_SALNPR
Intitulé	Récupère Salaire net M-1
Mémo	IJSS
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) IJ_SALNET Salaire net temps plein

- Constante de type test **MAT_SRPM** « Regarde si cumul alimenté » : Calcule le salaire moyen de référence uniquement si les cumuls M-3 sont alimentés

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SRPM
Intitulé	Regarde si cumul alimenté
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_SNMM3 > 0 Alors MAT_SRPM Sinon IJ_SALNPR

- Constante de type cumul **MAT_JRABPR** « Récupère jr abs maternité M-1 » : Récupère le nombre de jours d'absence maternité du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_JRABPR
Intitulé	Récupère jr abs maternité M-1
Mémo	IJMAT
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) MAT_NBJRAB Nb jrs abs maternité

- Constante de type calcul **MAT_SJR5** « Salaire journalier référence » : Calcule le salaire journalier de référence par rapport au salaire moyen de référence

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SJR5
Intitulé	Salaire journalier référence
Mémo	IJMAT
Valorisation	1 ^{er} appel
Calcul	MAT_SRPM / 30,42
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type cumul **MAT_SJRPR** « Salaire journalier M-1 » : Récupère le salaire journalier de référence du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SJRPR
Intitulé	Salaire journalier M-1
Mémo	IJMAT
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) MAT_SJR Salaire journalier référence

- Constante de type test **MAT_SJR4** « Regarde si calcul SJR » : Calcule le salaire journalier si le nombre de jours d'absence maternité du mois précédent est égale à zéro sinon récupère le salaire journalier du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SJR4
Intitulé	Regarde si calcul SJR
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_JRABPR = 0 Alors MAT_SJR5 Sinon MAT_SJRPR

- Constante de type test **MAT_SJR3** « Regarde si SJR M-1 alimenté » : Recalcule le salaire journalier si le salaire journalier du mois précédent est égal à zéro

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SJR3
Intitulé	Regarde si SJR M-1 alimenté
Mémo	IJMAT
Test	Si MAT_SJRPR = 0 Alors MAT_SJR5 Sinon MAT_SJR4

- Constante de type test **MAT_SJR2** « Regarde si recalcu SJR à oui » : Calcule le salaire journalier si l'utilisateur a répondu Oui à l'information libre « Voulez-vous forcer le recalcul du SJR ? »

Champs	Informations à saisir	
Code	MAT_SJR2	
Intitulé	Regarde si recalcul SRJ à oui	
Mémo	IJMAT	
Test	Si MAT_RECALC = 1	Alors MAT_SJR5 Sinon MAT_SJR3

- Constante de type test **MAT_SJR1** « Regarde si SRJ a été saisi » : Détermine le salaire journalier si l'utilisateur n'a pas saisi de salaire journalier

Champs	Informations à saisir	
Code	MAT_SJR1	
Intitulé	Regarde si SRJ a été saisi	
Mémo	IJMAT	
Test	Si MAT_MTSRJ = 0	Alors MAT_SJR2 Sinon MAT_MTSRJ

- Constante de type calcul **MAT_PLAF** « Plafond net journalier » : Calcule le plafond net journalier de sécurité sociale en vigueur

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_PLAF
Intitulé	Plafond net journalier
Mémo	IJMAT
Calcul	$MAT_TXNET * PLAPOSOC / 30,42$
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type test **MAT_GJR** « Plafonne GJR à PJSS net » : Plafonne le gain journalier de référence au plafond net journalier de sécurité sociale en vigueur

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_GJR
Intitulé	Plafonne GJR à PJSS net
Mémo	IJMAT
Valorisation	1 ^{er} appel
Test	Si MAT_SRJ1 > MAT_PLAF Alors MAT_PLAF Sinon MAT_SRJ1

- Constante de type calcul **MAT_IJBRUT** « IJSS brutes maternité » : Calcule le montant des IJ brutes de maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_IJBRUT
Intitulé	IJSS brutes maternité
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_NBIJSS * MAT_GJR

- Constante de type calcul **IJ_TXNET** « Taux net de CSG/RDS » : Calcule un taux net de CSG/RDS sur les LISS

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_TXNET
Intitulé	Taux net de CSG/RDS
Mémo	IJSS
Valorisation	1 ^{er} appel
Calcul	100 – 6,7 / 100

- Constante de type calcul **MAT_IJNET** « Mt IJSS Nettes » : Calcule le montant des IJ nettes de maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_IJNET
Intitulé	Mt IJSS Nettes
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_LIBRUT*IJ_TXNET

- Constante de type calcul **MAT_IJN** « Indemnité journalière nette » : Calcule l'indemnité journalière nette de maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_IJN
Intitulé	Indemnité journalière nette
Mémo	IJMAT
Calcul	MAT_GJR * IJ_TXNET
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Rubrique de type brut **8120** « IJSS Maternité brutes estimées »

Champs	Informations à saisir
Code	8120
Intitulé	IJSS Maternité brutes estimées
Mémo	IJMAT
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	MAT_IJBRUT

- Rubrique de type non soumise **84160** « Avance IJSS nettes Maternité »

Champs	Informations à saisir
Code	84160
Intitulé	Avance IJSS nettes Maternité
Mémo	IJMAT
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	MAT_NBIJSS
Base	MAT_IJN

- Rubrique de type non soumise **84260** « Avance IJSS nettes matern. (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84260
Intitulé	Avance IJSS nettes matern. (-)
Mémo	IJMAT
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	MAT_NBIJSS
Base	MAT_IJN

- Rubrique de type non soumise **84370** « Avance IJSS nettes maternité »

Champs	Informations à saisir
Code	84370
Intitulé	Avance IJSS nettes maternité
Mémo	IJMAT
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	MAT_NBIJSS
Base	MAT_IJN

L'historisation des cumuls

- Constante de type prédéfini **MAT_SJR** « Salaire journalier référence » : Historise le gain journalier de référence pour le calcul des IJSS maternité

Champs	Informations à saisir
Code	MAT_SJR
Intitulé	Salaire journalier référence
Mémo	IJMAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	MAT_SJR1

L'estimation des IJSS d'accident du travail

Le calcul du nombre de jours d'indemnisation

- Constante de type prédéfini **AT_NBIJSS** « Nb IJSS AT » : Permet de récupérer et d'historiser le nombre de jours indemnisés pour le calcul des IJSS accident du travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBIJSS
Intitulé	Nb IJSS AT
Mémo	IJAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	0,00

- Constante de type calcul **AT_SUP28J** « Calcul nb jr indem > 28 jr » : Calcule le nombre de jours d'indemnisation au-delà de 28 jours

Champs	Informations à saisir
Code	AT_SUP28J
Intitulé	Calcul nb jr indem > 28 jr
Mémo	IJAT
Calcul	JRSINDEMEV - 28

- Constante de type test **AT_NBIJ1** « Nb IJSS > 28 jrs » : Calcule le nombre de jours d'indemnisation au-delà de 28 jours

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBIJ1
Intitulé	NB IJSS > 28 jrs
Mémo	IJAT
Test	Si JRSINDEMEV > 28
	Alors AT_SUP28J Sinon 0

- Constante de type test **AT_NBIJ2** « Nb IJSS <= 28 jrs » : Calcule le nombre de jours d'indemnisation dans la limite de 28 jours

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBIJ2
Intitulé	NB IJSS <= 28 jrs
Mémo	IJAT
Test	Si JRSINDEMEV <= 28
	Alors JRSINDEMEV Sinon 28

- Constante de type calcul **AT_NBNEG** « Annule nb jrs absence AT » : En cas d'annulation d'un arrêt de travail pour accident de travail, annule le nombre de jours d'absence pour accident de travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBNEG
Intitulé	Annule nb jrs absence AT
Mémo	IJAT
Calcul	AT_NBJR * -1

- Constante de type test **AT_NBJ** « Nb jrs abs AT (événement) » : Regarde si on est en train d'annuler un arrêt de travail si c'est le cas, annule le nombre de jours d'absence pour accident de travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_NBJ
Intitulé	Nb jrs abs AT (événement)
Mémo	IJAT
Test	Si JRSINDEMEV < 0
	Alors AT_NBNEG Sinon AT_NBJR

Le calcul du gain journalier

- Constante de type calcul **S_PASS** « Plafond annuel sécurité soc. » : Calcule le plafond annuel de sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	S_PASS
Intitulé	Plafond annuel sécurité soc.
Mémo	IJSS
Calcul	PLAFOSOC * 12

- Constante de type calcul **AT_PLAF** « 0,834 % du PASS » : Calcule 0,834 % du plafond annuel de sécurité sociale en vigueur

Champs	Informations à saisir
Code	AT_PLAF
Intitulé	0,834 % du PASS
Mémo	IJAT
Valorisation	1er appel
Calcul	0,834 / 100 * S_PASS
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type test **AT_SJR1** « Plafonne SJR à 0,834% du PASS » : Plafonne le salaire journalier saisi à 0,834 % du plafond annuel de sécurité sociale

Champs	Informations à saisir
Code	AT_SJR1
Intitulé	Plafonne SJR à 0,834% du PASS
Mémo	IJAT
Test	Si AT_MTSRJ > AT_PLAF Alors AT_PLAF Sinon AT_MTSRJ

- Constante de type calcul **AT_GJR1** « GJR = 60% du SJR » : Calcule un gain journalier correspond à 60% du salaire journalier de référence

Champs	Informations à saisir
Code	AT_GJR1
Intitulé	GJR = 60% du SJR
Mémo	IJAT
Calcul	AT_SJR1 * 0,60
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type calcul **AT_GJR2** « GJR = 80% du SJR » : Calcule un gain journalier correspond à 80% du salaire journalier de référence

Champs	Informations à saisir
Code	AT_GJR2
Intitulé	GJR = 80% du SJR
Mémo	IJAT
Calcul	AT_SJR1 * 0,80
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type cumul **IJ_SALNPR** « Récupère salaire net M-1 » : Récupère le salaire net de référence du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_SALNPR
Intitulé	Récupère Salaire net M-1
Mémo	IJSS
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) IJ_SALNET Salaire net temps plein

- Constante de type cumul **IJ_NETPR** « Récupère net à payer M-1 » : Récupère le net à payer du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_NETPR
Intitulé	Récupère net à payer M-1
Mémo	IJSS
Période	Mensuelle
Mois	Mois - 1
Année	Courante
Constantes	(+) NETPAIE Net à payer

- Constante de type test **AT_SALNET** « Test si salaire net alimenté » : Regarde si le salaire net de référence est alimenté sur le mois précédent, si ce n'est pas le cas, va chercher le net à payer du mois précédent

Champs	Informations à saisir
Code	AT_SALNET
Intitulé	Test si salaire net alimenté
Mémo	IJAT
Test	Si IJ_SALNPR = 0 Alors IJ_NETPR Sinon IJ_SALNPR

- Constante de type calcul **AT_SALJNET** « Salaire journalier net » : Calcule le salaire journalier net de référence

Champs	Informations à saisir
Code	AT_SALJNET
Intitulé	Salaire journalier net
Mémo	IJAT
Calcul	AT_SALNET / 30,42
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Constante de type test **AT_IJB** « Plafonne GJR au SJR net » : Plafonne le gain journalier de référence au salaire net journalier

Champs	Informations à saisir
Code	AT_IJB
Intitulé	Plafonne GJR au SJR net
Mémo	IJAT
Valorisation	1er appel
Test	Si AT_GJR1 > AT_SALJNET Alors AT_SALJNET Sinon AT_GJR1

- Constante de type test **AT_IJBMAJ** « Plafonne GJR majoré au SJR net » : Plafonne le gain journalier de référence majoré au salaire net journalier

Champs	Informations à saisir
Code	AT_IJBMAJ
Intitulé	Plafonne GJR majoré au SJR net
Mémo	IJAT
Valorisation	1er appel
Test	Si AT_GJR2 > AT_SALJNET Alors AT_SALJNET Sinon AT_GJR2

- Constante de type calcul **AT_MTIJB2** « Mt IJSS brutes > 28 j » : Calcule le montant des IJ brutes majorées au-delà du 28^e jour d'indemnisation

Champs	Informations à saisir
Code	AT_MTIJB2
Intitulé	Mt IJSS brutes > 28 j
Mémo	IJAT
Calcul	AT_NBIJP28 * AT_IJBMAJ

- Constante de type calcul **AT_MTIJB1** « Mt IJSS brutes <= 28 j » : Calcule le montant des IJ brutes pour les 28 premiers jours d'indemnisation

Champs	Informations à saisir
Code	AT_MTIJB1
Intitulé	Mt IJSS brutes <= 28 j
Mémo	IJAT
Calcul	AT_NBIJM28 * AT_IJB

- Constante de type calcul **AT_IJBRUT** « IJSS brutes AT » : Calcule le montant des IJ brutes en tenant compte de la majoration à partir du 29^e jour d'indemnisation

Champs	Informations à saisir
Code	AT_IJBRUT
Intitulé	IJSS brutes AT
Mémo	IJAT
Calcul	AT_MTIJB1 + AT_MTIJB2

- Constante de type calcul **IJ_TXNET** « Taux net de CSG/RDS » : Calcule un taux net de CSG/RDS sur les IJSS

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_TXNET
Intitulé	Taux net de CSG/RDS
Mémo	IJSS
Valorisation	1er appel
Calcul	100 - 6,7 / 100

- Constante de type calcul **AT_IJNET** « Mt IJSS Nettes » : Calcule le montant des IJ nettes d'accident du travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_IJNET
Intitulé	Mt IJSS Nettes
Mémo	IJAT
Calcul	AT_IJBRUT * IJ_TXNET

- Constante de type calcul **AT_IJN** « IJ Nette moyen » : Calcule l'indemnité journalière nette d'accident du travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_IJN
Intitulé	IJ Nette moyen
Mémo	IJMAL
Calcul	AT_IJNET / AT_NBIJSS
Arrondi	2 décimales au plus proche

- Rubrique de type brut **8130** « IJSS AT brutes estimées »

Champs	Informations à saisir
Code	8130
Intitulé	IJSS AT brutes estimées
Mémo	IJAT
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant salarial	AT_IJBRUT

- Rubrique de type non soumise **84170** « Avances IJSS nettes AT »

Champs	Informations à saisir
Code	84170
Intitulé	Avances IJSS nettes AT
Mémo	IJAT
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	AT_NBIJSS
Base	AT_IJN

- Rubrique de type non soumise **84270** « Avances IJSS nettes AT (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84270
Intitulé	Avances IJSS nettes AT (-)
Mémo	IJAT
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Retenue
Nombre	AT_NBIJSS
Base	AT_IJN

- Rubrique de type non soumise **84380** « Avances IJSS nettes AT »

Champs	Informations à saisir
Code	84380
Intitulé	Avances IJSS nettes AT
Mémo	IJAT
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre * Base
Montant	Gain
Nombre	AT_NBIJSS
Base	AT_IJN

L'historisation des cumuls

- Constante de type prédéfini **AT_SJR** « Salaire journalier référence » : Historise le gain journalier de référence pour le calcul des IJSS d'accident du travail

Champs	Informations à saisir
Code	AT_SJR
Intitulé	Salaire journalier référence
Mémo	IJAT
Mois clôture	Fin d'année
Valeur par défaut	AT_SJR1

La garantie du net

- Rubrique de type brut **8150** « Déduction maintien du Net »

Champs	Informations à saisir
Code	8150
Intitulé	Déduction maintien du Net
Mémo	IJSS
Formule	« Exclue de la garantie du net à payer » coché
Montant	Montant pris tel quel
Montant salarial	Retenue
	0,00

- Rubrique de type non soumise **84310** « CSG/RDS sur IJSS Maladie (+) »

Champs	Informations à saisir
Code	84310
Intitulé	CSG/RDS sur IJSS Maladie (+)
Mémo	IJMAL
Imprimable	Jamais
Formule	Base x Taux
Montant	Gain
Base	MAL_IJBRUT
Taux	6,70

- Rubrique de type non soumise **84320** « CSG/RDS sur IJSS Maladie (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84320
Intitulé	CSG/RDS sur IJSS Maladie (-)
Mémo	IJMAL
Imprimable	Jamais
Formule	Base x Taux
Montant	Retenue
Base	MAL_IJBRUT
Taux	6,70

- Rubrique de type non soumise **84330** « CSG/RDS sur IJSS Maternité (+) »

Champs	Informations à saisir
Code	84330
Intitulé	CSG/RDS sur IJSS Maternité (+)
Mémo	IJMAT
Imprimable	Jamais
Formule	Base x Taux
Montant	Gain
Base	MAT_IJBRUT
Taux	6,70

- Rubrique de type non soumise **84340** « CSG/RDS sur IJSS Maternité (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84340
Intitulé	CSG/RDS sur IJSS Maternité (-)
Mémo	IJMAT
Imprimable	Jamais
Formule	Base x Taux
Montant	Retenue
Base	MAT_IJBRUT
Taux	6,70

- Rubrique de type non soumise **84350** « CSG/RDS sur IJSS AT (+) »

Champs	Informations à saisir
Code	84350
Intitulé	CSG/RDS sur IJSS AT (+)
Mémo	IJAT
Imprimable	Jamais
Formule	Base x Taux
Montant	Gain
Base	AT_IJBRUT
Taux	6,70

- Rubrique de type non soumise **84360** « CSG/RDS sur IJSS AT (-) »

Champs	Informations à saisir
Code	84360
Intitulé	CSG/RDS sur IJSS AT (-)
Mémo	IJAT
Imprimable	Jamais
Formule	Base x Taux
Montant	Retenue
Base	AT_IJBRUT
Taux	6,70

Détail du paramétrage des natures d'heures

- Nature **2000** « Arrêt de travail maladie »

Champs	Informations à saisir			
Code	2000			
Intitulé	Arrêt de travail maladie			
Valeur par défaut	MAL_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MAL			
Cumulé dans	Code constante HA01 MAL_NBIJSS MAL_NBJRAB	Valeur JRSINDEMEV MAL_NBJ	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Maladie			
Nombre de jours de carence	3			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique IJSS estimées	84150			

- Nature **2010** « Arrêt de travail maternité »

Champs	Informations à saisir			
Code	2010			
Intitulé	Arrêt de travail maternité			
Valeur par défaut	MAT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MAT			
Cumulé dans	Code constante HA02 MAT_NBIJSS MAT_NBJRAB	Valeur JRSINDEMEV MAT_NBJ	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Maternité			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées	84160			

- Nature **2020** « Arrêt de travail Accident travail »

Champs	Informations à saisir			
Code	2020			
Intitulé	Arrêt de travail Accident travail			
Valeur par défaut	AT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	AT			
Cumulé dans	Code constante HA06 AT_NBJRAB AT_NBIJSS AT_NBIJP28 AT_NBIJM28	Valeur AT_NBJ JRSINDEMEV AT_NBIJ1 AT_NBIJ2	Sens (+) (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Accident du tr.			
Nombre de jours de carence	1			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubrique IJSS estimées	84170			

- Nature **2030** « Régularisation des IJSS »

Champs	Informations à saisir			
Code	2030			
Intitulé	Régularisation des IJSS			
Valeur par défaut	0,00			
Modifiable	Coché			
Intitulé court	Régul IJSS			
Cumulé dans	Code constante IJ_MTREGUL	Valeur	Sens (+)	Par jour Non

- Nature **2040** « Arrêt de travail paternité »

Champs	Informations à saisir			
Code	2040			
Intitulé	Arrêt de travail paternité			
Valeur par défaut	MAT_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	Paternité			
Cumulé dans	Code constante AB_NBJR01 HA08 PAT_NBIJSS	Valeur MAT_NBJ JRSINDEMEV	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Paternité			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées (*)	0 (à renseigner)			

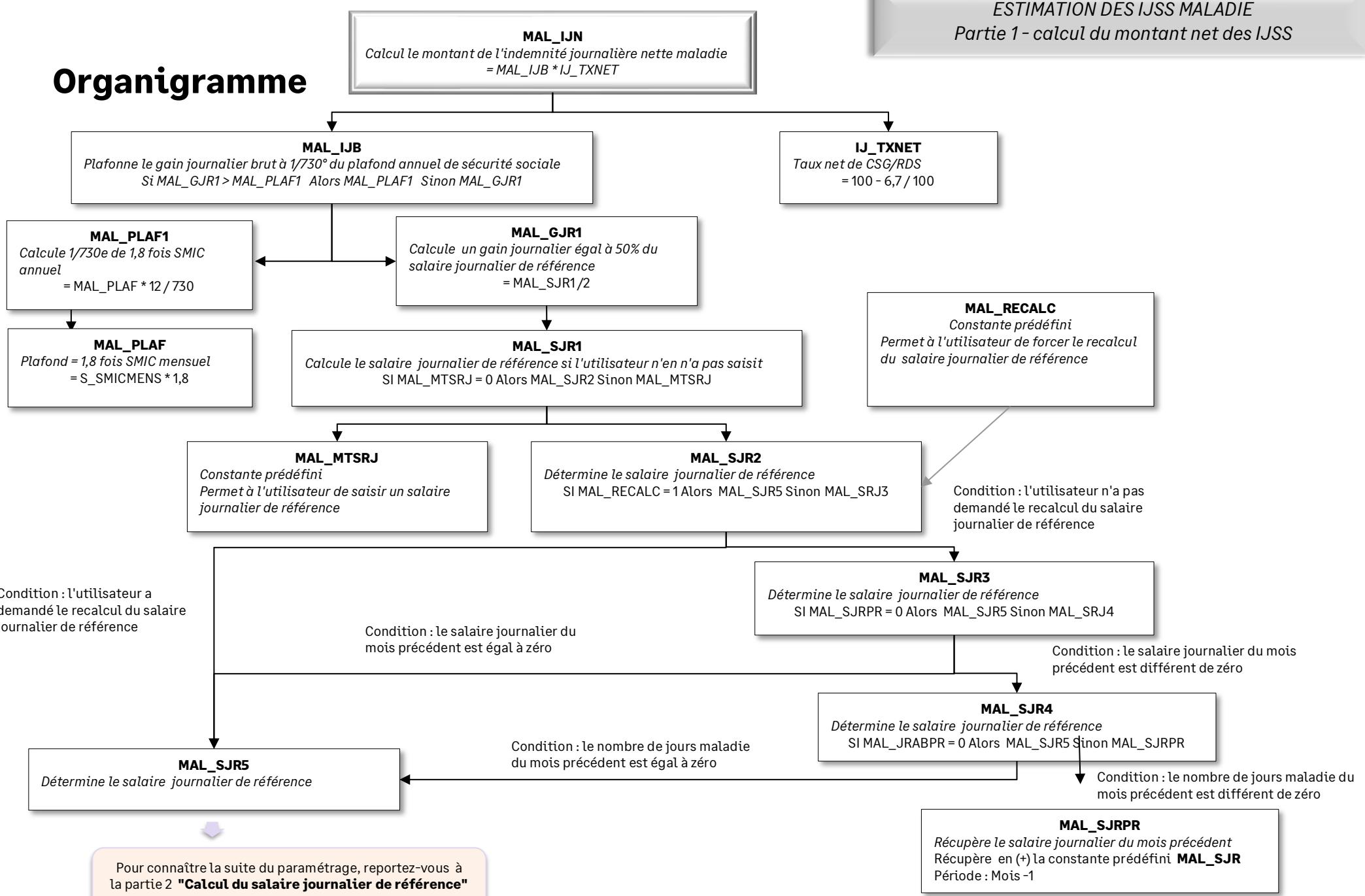
(*) L'utilisation de cette nature d'événement n'impacte pas les rubriques du bulletin.

La constante **PAT_NBIJSS** doit être ajoutée au paramétrage des rubriques relatives à la maternité

- Nature **2050** « Arrêt de travail maladie longue durée »

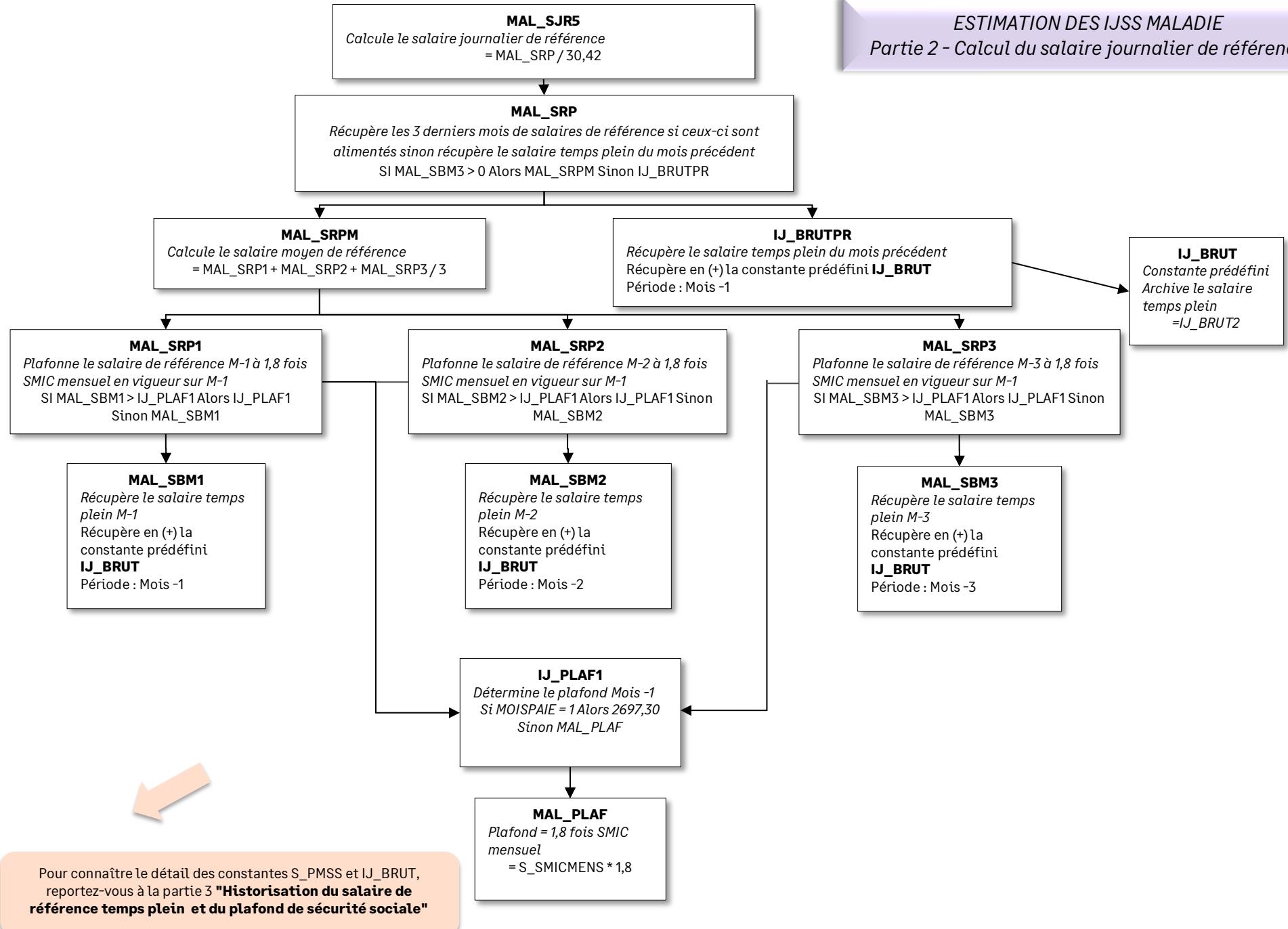
Champs	Informations à saisir			
Code	2050			
Intitulé	Arrêt de travail maladie longue durée			
Valeur par défaut	MAL_NBH			
Modifiable	Coché			
Par jour	Coché			
Gestion des absences	Coché			
Intitulé court	MALD			
Cumulé dans	Code constante AB_NBHR01 AB_NBJR02 MLD_NBIJSS	Valeur MAL_NBJ JRSINDEMEV	Sens (+) (+) (+)	Par jour Oui Oui
Arrêt de travail	Arrêt > 6 mois			
Mode de calcul	Jours calendaires			
Rubriques IJSS estimées	0 (à renseigner)			

Organigramme

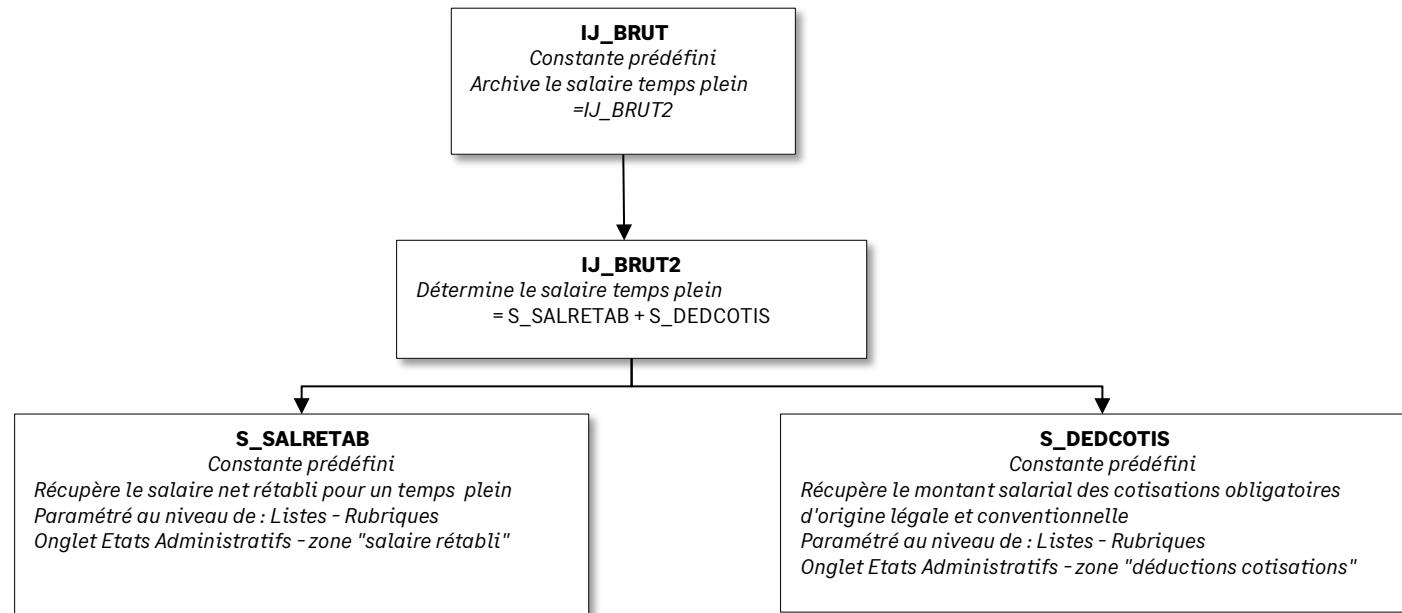


ESTIMATION DES IJSS MALADIE

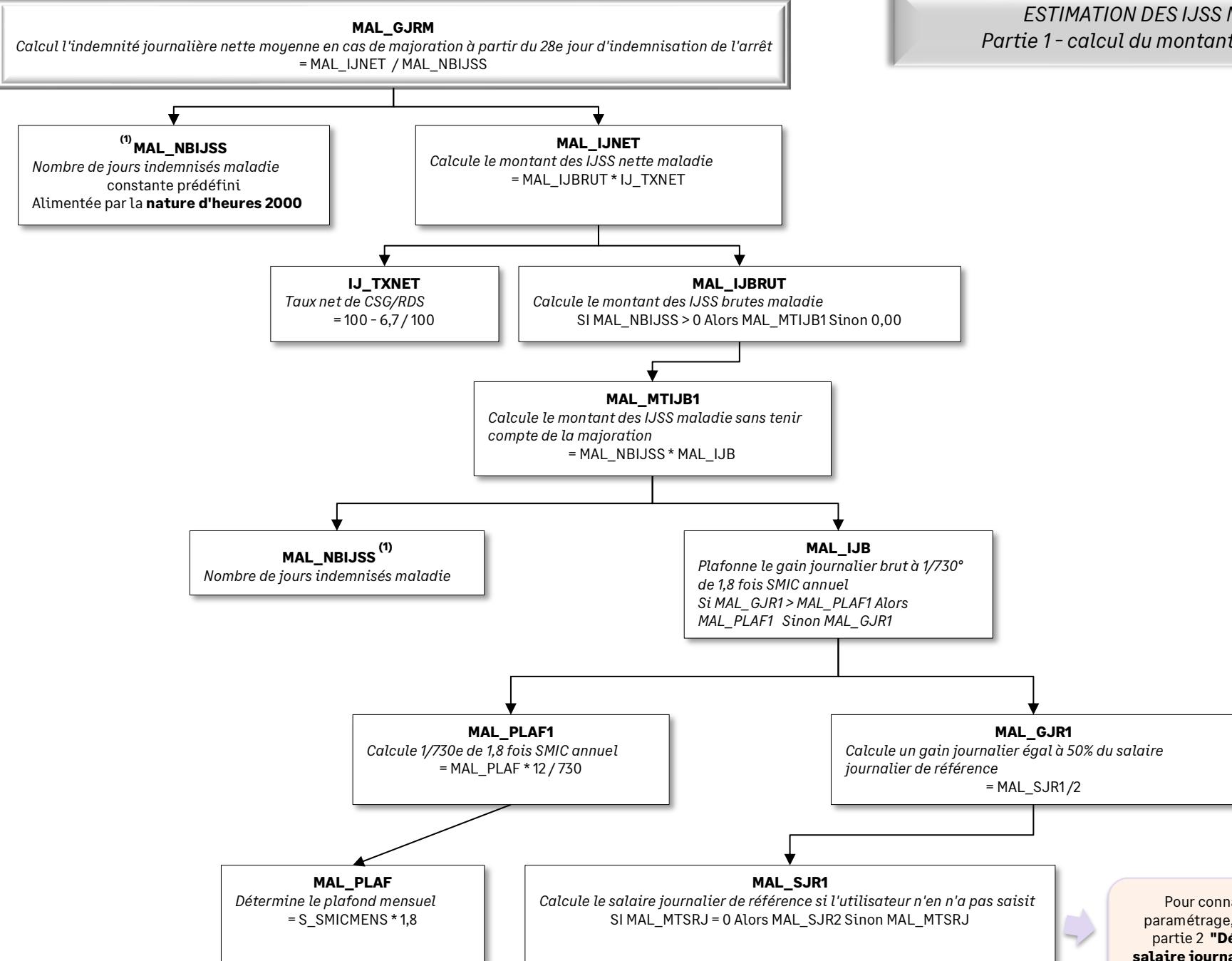
Partie 2 - Calcul du salaire journalier de référence



ESTIMATION DES IJSS MALADIE
Partie 3 - Historisation du salaire de référence temps plein et du plafond mensuel de sécurité sociale



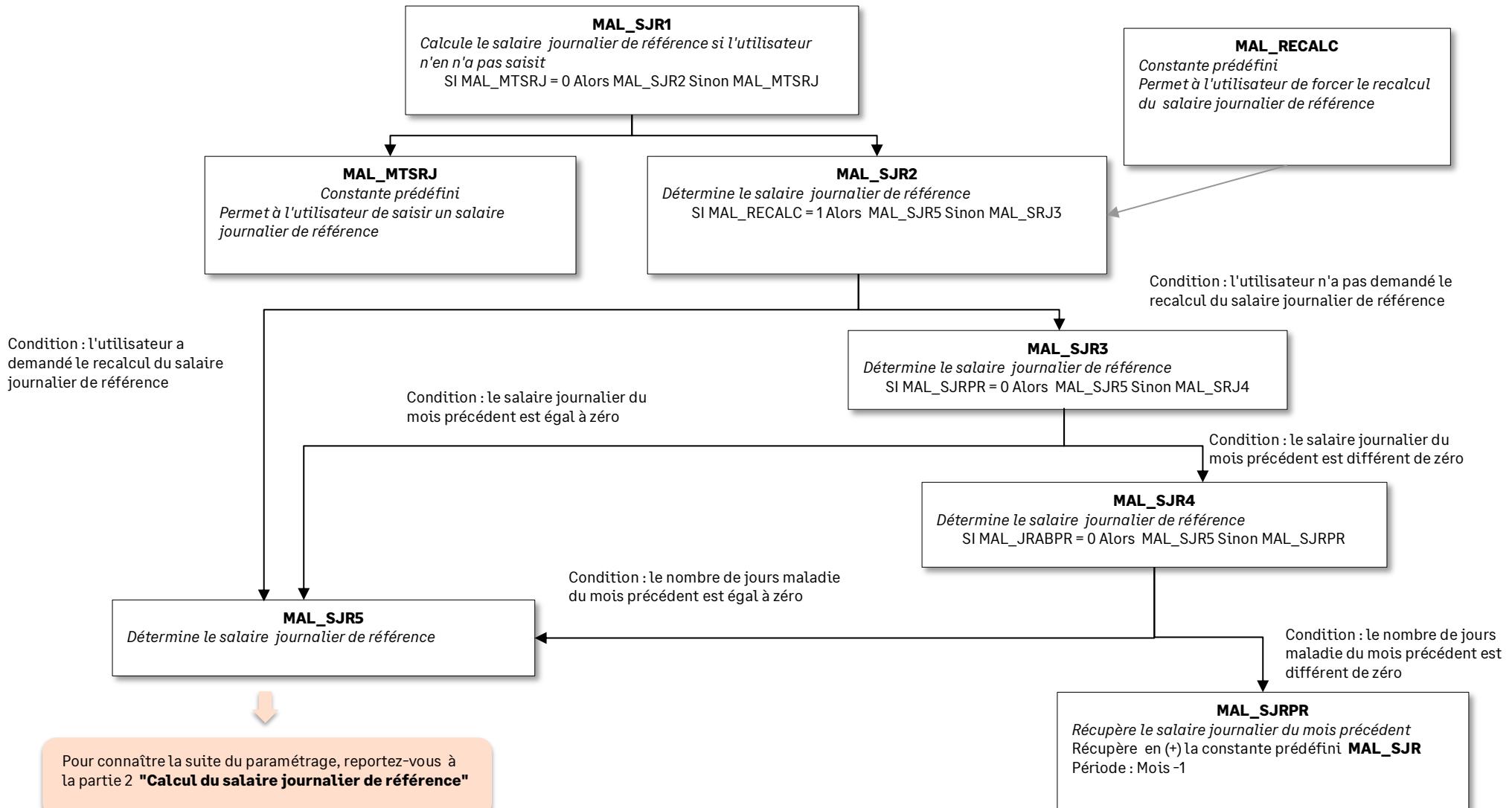
ESTIMATION DES IJSS MALADIE
Partie 1 - calcul du montant net des IJSS



Pour connaître la suite du paramétrage, reportez-vous à la partie 2 "**Détermination du salaire journalier de référence**"

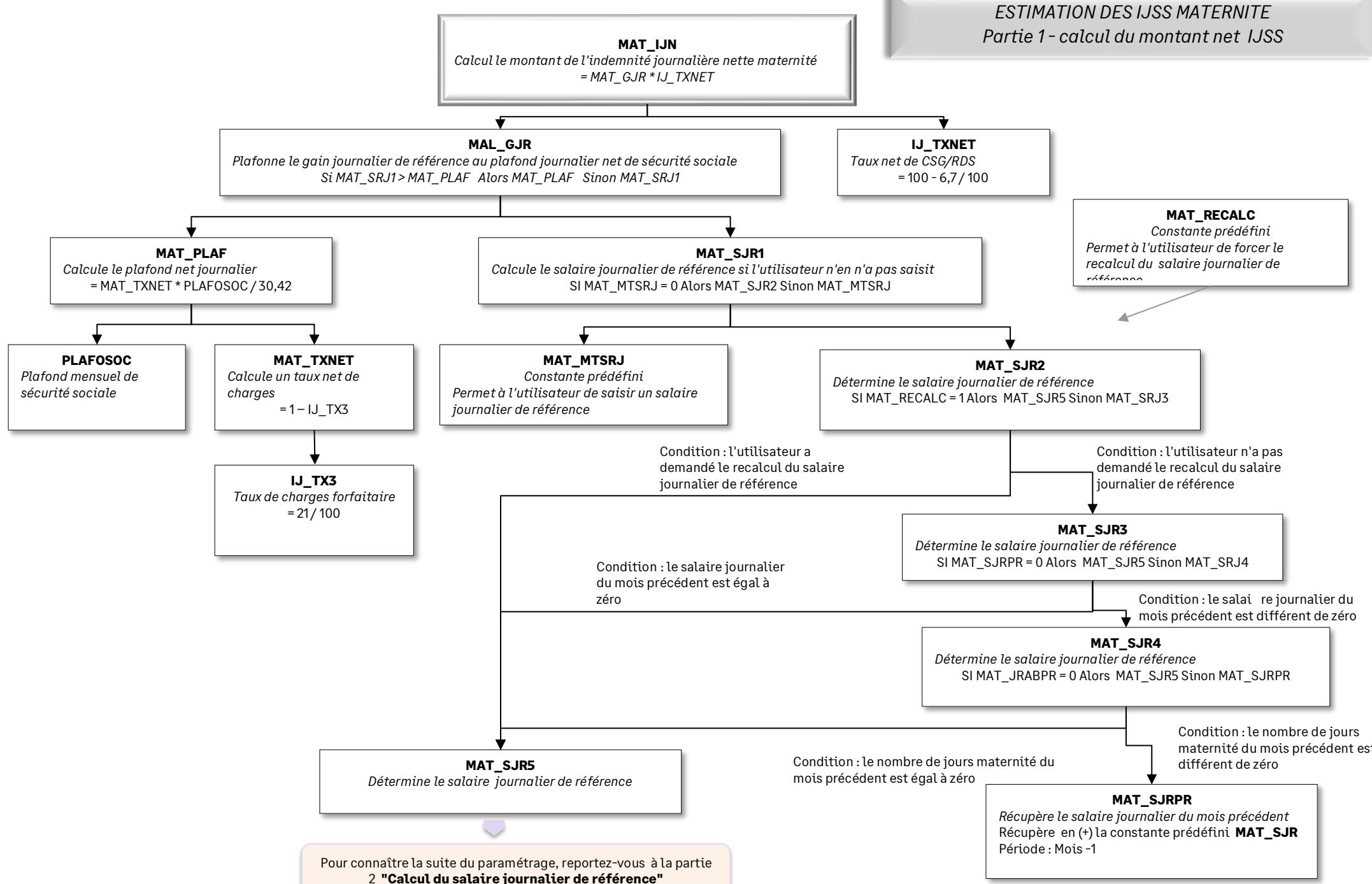
ESTIMATION DES IJSS MALADIE

Partie 2 - Détermination du salaire journalier de référence



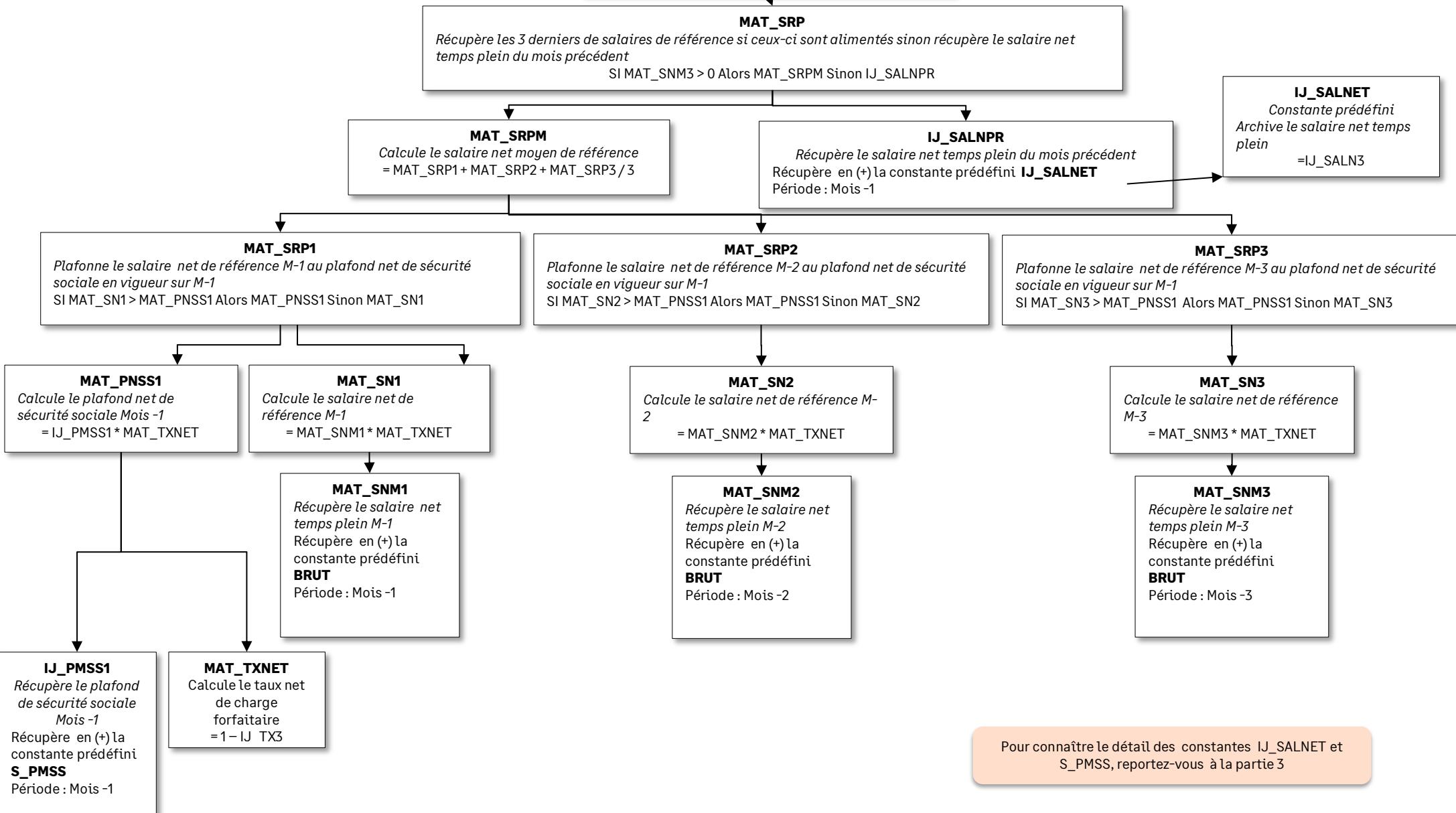
ESTIMATION DES IJSS MATERNITE

Partie 1 - calcul du montant net IJSS



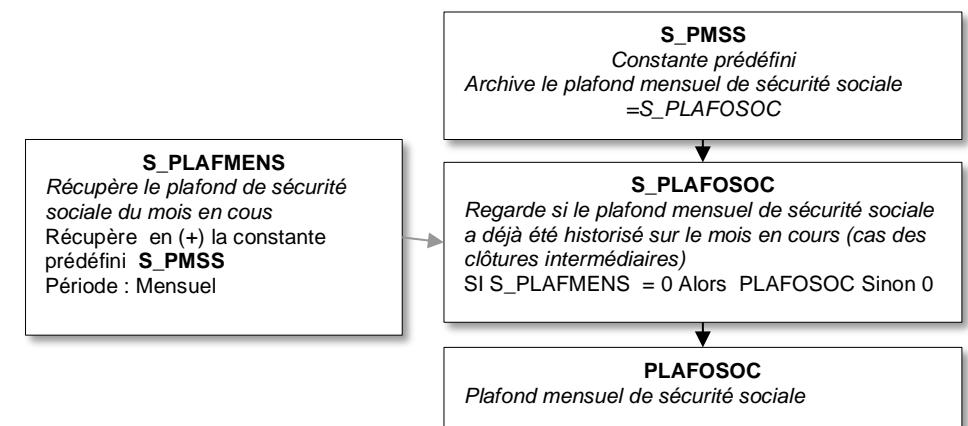
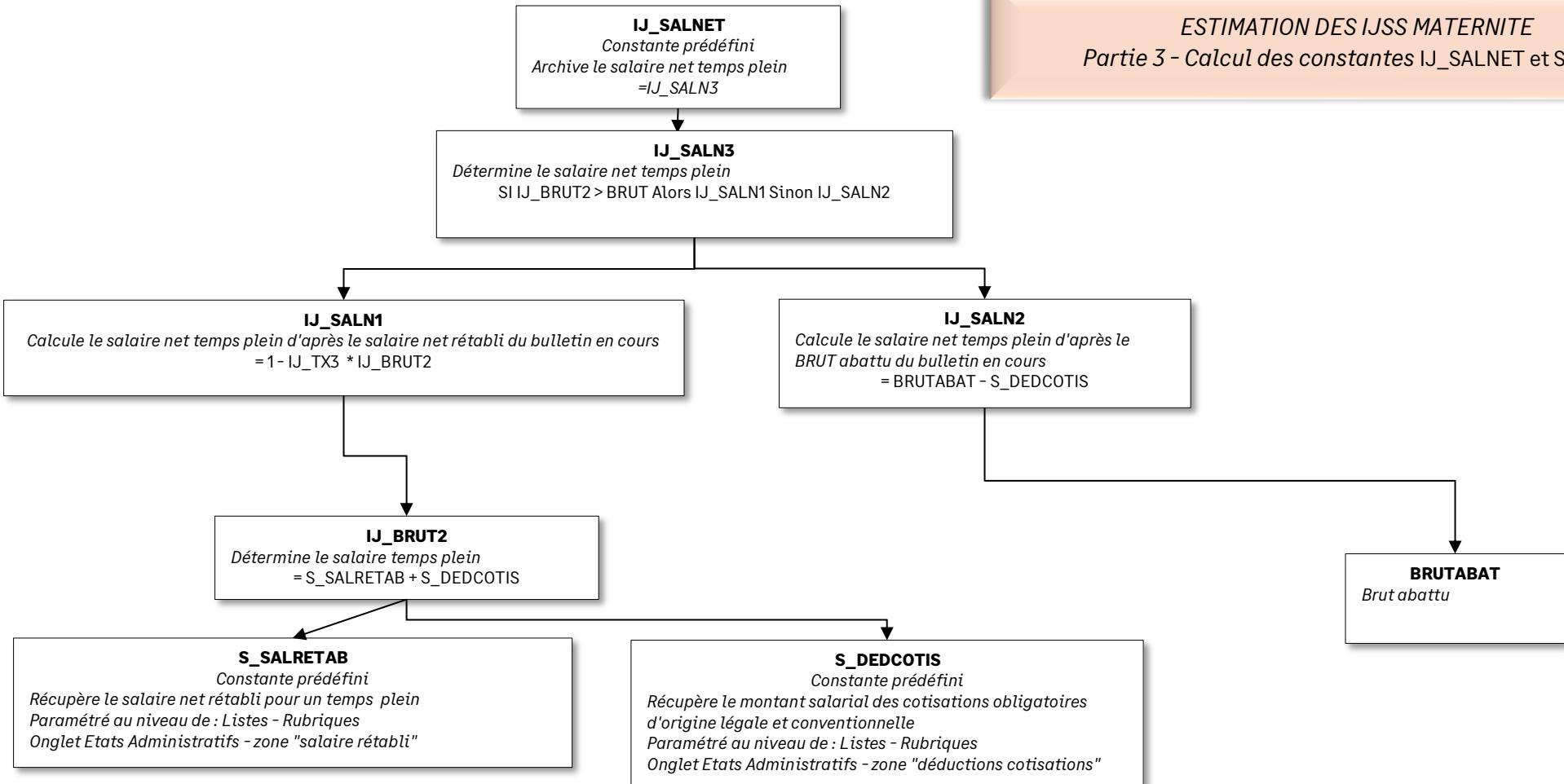
ESTIMATION DES IJSS MATERNITE

Partie 2 - Calcul du salaire journalier de référence

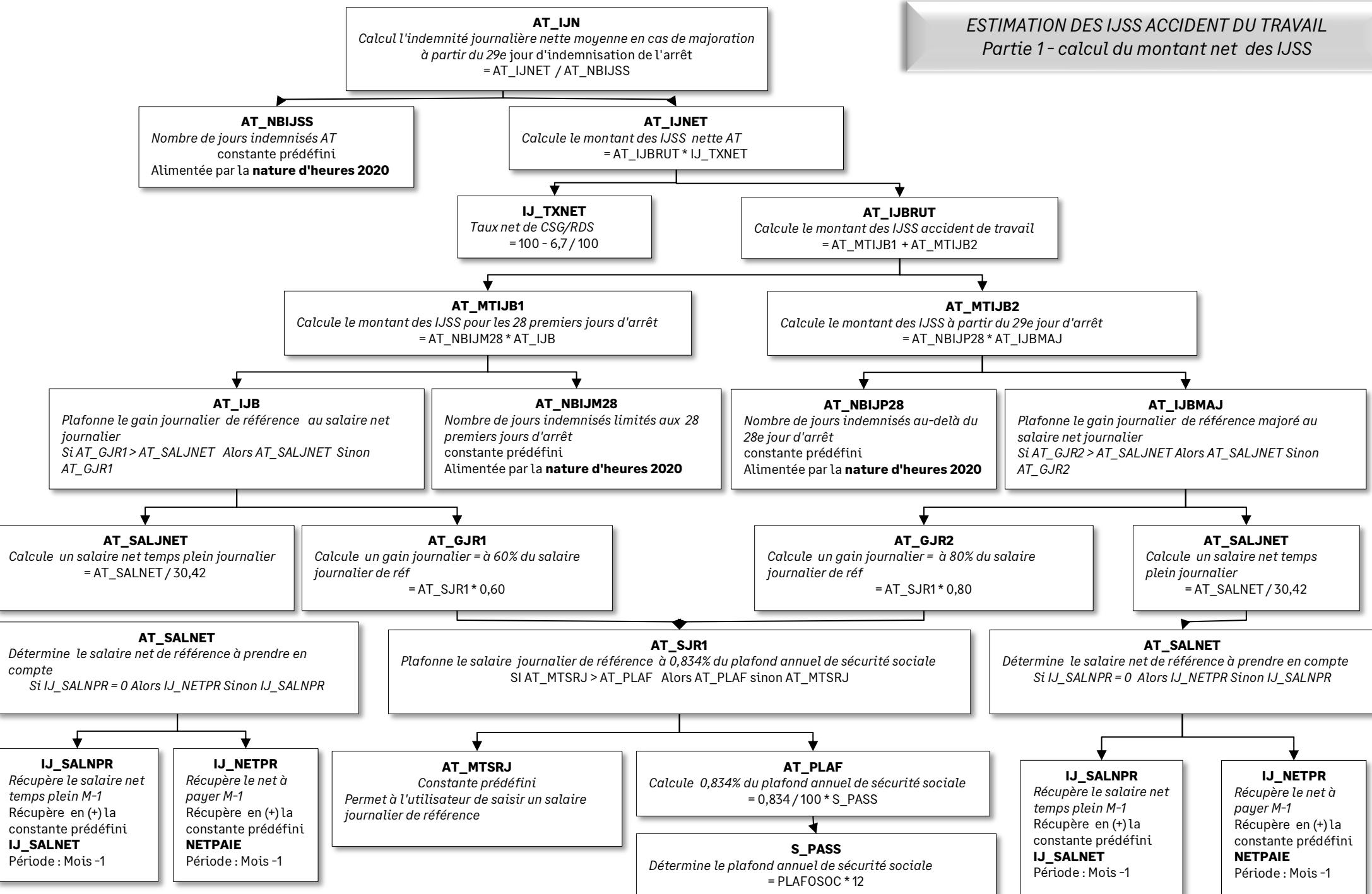


ESTIMATION DES IJSS MATERNITE

Partie 3 - Calcul des constantes IJ_SALNET et S_PMSS



ESTIMATION DES IJSS ACCIDENT DU TRAVAIL
Partie 1 - calcul du montant net des IJSS



Synthèse

Eléments	Particularités
Constantes	<p>Codes mémo :</p> <p>[ABS] [EVTAB] [IJSS] [IJMAL] [IJMAT] [IJAT] S_JRSOUVEP S_TXABAT S_DECOMPJR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libellé de groupe : Groupe JRABS : Ajouter les constantes AB_NBJR01, AB_NBJR02, AT_NBJRAB, MAL_NBJRAB, MAT_NBJRAB • Groupe IJMAL : Ajouter les constantes AB_NBJR02, MAL_MTSRJ, MAL_NBIJSS, MAL_NBJRAB, MAL_RECALC, MLD_NBIJSS • Groupe IJAT : Ajouter les constantes AT_MTSRJ, AT_NBIJM28, AT_NBIJP28, AT_NBIJSS, AT_NBJRAB • Groupe IJMAT : Ajouter les constantes AB_NBJR01, MAT_MTSRJ, MAT_NBIJSS, MAT_NBJRAB, MAT_RECALC, PAT_NBIJSS • IJ Maladie : Renseigner la constante MAL_RECALC, MAL_MTSRJ • IJ Maternité : Renseigner la constante MAT_RECALC, MAT_MTSRJ • IJ Accident de Travail : Renseigner la constante AT_MTSRJ
Rubriques	<p>Codes mémo :</p> <p>[IJSS] [IJMAL] [IJMAT] [IJAT]</p> <p>Bulletin modèle : Insérer les groupes JRABS, IJAT, IJMAL, IJMAT</p> <p>Activer les rubriques 8120, 8130, 8140, 8180, 84600</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subrogation : IJ Maladie : Activer la rubrique 84150 IJ Maternité : Activer la rubrique 84160 IJ Accident de Travail : Activer la rubrique 84170 • Pas de subrogation : IJ Maladie : Activer les rubriques 84220 et 84280 IJ Maternité : Activer les rubriques 84260 et 84370 IJ Accident de Travail : Activer les rubriques 84270 et 84380 • Garantie du net : Sous déduction des IJSS : Renseigner la rubrique 8150 dans les paramètres de paie. Activer la rubrique 8150 Cocher « Exclue de la garantie du net à payer » sur les rubriques 8120, 8130, 8140, 84150, 84160, 84170, 84220, 84370 et 84380

		<ul style="list-style-type: none"> • Garantie du net : Sous déduction de la CSG/RDS sur les IJSS : Renseigner la rubrique 8150 dans les paramètres de paie Cocher « Exclue de la garantie du net à payer » sur les rubriques 8120, 8130, 8140, 84150, 84160, 84170, 84220, 84310, 84330, 84350, 84370 et 84380 Activer les rubriques 8150, 84310, 84320, 84330, 84340, 84350 et 84360
Infos libres		<ul style="list-style-type: none"> • Renseigner les infos libres SAGEABS010, SAGEIJ0004, SAGEABS001, SAGEABS002, SAGEABS003, STE0210000 • IJ Maladie : Renseigner l'info libre SAGEIJ0002 • IJ Maternité : Renseigner l'info libre SAGEIJ0005
Natures d'heures	Codes 2000 à 2050	Paramètre de paie : Renseigner le code 2030 Vérifier les natures d'heures